

LE FORUM ANDRE-NAUD (4)

Présentation.....	3
Section 1 : Hommage à Pierre de Locht	4
1. Témoignage de l'Église protestante Unie de Belgique, 13 mars 2007.....	4
2. OSER ÊTRE CHRÉTIEN AUJOURD'HUI, Pierre de Locht, DDB 2000.....	5
3. Rue de la Pré-Voyance	6
4. J'ESPÈRE ETRE CHRÉTIEN, Pierre de Locht	7
Section 2 : Les divorcés remariés	17
1. Document de travail :L'accueil des divorcés remariés dans l'Église « C'est la miséricorde que je VEUX », Jean-Pierre Langlois	17
2. MISÉRICORDE POUR LES DIVORCÉS REMARIÉS, Louis Cornellier.....	24
Section 3 : Dossier: Femmes et Ministères	24
1. Lettre des responsables du dossier au Centre Justice et foi. Montréal, le 13 avril 2007 24	
2. Témoignage de Diane Foley (Extrait d'une conférence), osu Moncton 4 octobre 2006 24	
3. Mini colloque d'une communauté chrétienne sur la question : « Dorénavant ... les pierres elles-mêmes crieront », Robert Hotte, diacre	24
Section 4 : Varia	24
1. Pourquoi je suis du Forum André-Naud	24
2. Le Forum André-Naud : présentation dans la revue diocésaine de St-Jérôme	24
3. VATICAN II, Invitation à faire mémoire	24
4. Deux présentations de l'Église du Québec	24
5. Lettre ouverte à mon frère Benoît XVI.....	24

Présentation

C'était, il y a quatre ou cinq ans. Je bouquinais dans une librairie religieuse. Je feuilletais à tout hasard un livre intitulé «La foi décantée» D.B.B. 1998 - l'auteur: Pierre de Loch. Connais pas. Quelques phrases pigées distraitemment m'accrochent. Et je saute d'une page à l'autre avec fascination. Nous avons quitté la librairie ensemble; évidemment. J'allais passer des moments super vitalisant avec un des livres qui m'ait le plus rejoint au cours de ma vie. Ce que je dévorais en cette lecture, c'est ce que je portais en moi depuis des années; et qui s'était développé et confirmé et que j'aurais tant aimé pouvoir exprimer à mon compte avec la même aisance, la même clarté. Mais cela n'est pas donné à tout le monde! Ce témoignage me faisait vibrer parce que j'y percevais comme une hymne à la liberté des enfants de Dieu.

Avant de refermer le bouquin je me suis promis d'aller rencontrer cet homme dès que j'aurais l'occasion de traverser l'Atlantique. Pour lui dire simplement: MERCI. Je l'ai fait en 2004. J'étais en France pour une session. J'ai trouvé les coordonnées de Pierre de Loch. J'ai fait un aller-retour Paris - Bruxelles pour lui porter ce MERCI et faire connaissance du même coup.

Les circonstances ont voulu ou permis que nous nous revoyions en 2005 et en 2006. C'était en décembre dernier. Pierre de Loch avait alors 89 ans. Il m'avait dit avec une pointe d'humour « A l'année prochaine»! Il est décédé de façon subite en mars 2007.

Dès le premier numéro de notre brochure j'avais puisé dans son livre ses merveilleuses pages finales sous le titre: « Si l'Église se reconnaissait humaine ». Le texte que nous reproduisons aujourd'hui « J'espère être chrétien» constitue sans doute son dernier écrit important. Il date de 2003. Il est nettement de l'ordre du témoignage, comme le sont ses derniers livres. De même qu'André Naud a porté sous haute tension le souci du respect de l'intelligence et de sa liberté, Pierre de Loch s'est montré le héraut de l'agir humain libre, de l'homme debout et responsable. Celui que Dieu appelle à la liberté.

Donner la priorité au mûrissement personnel de sa philosophie de l'existence, c'est se vouloir humain et non grégaire. C'est revendiquer, pour soi comme pour les autres, d'habiter sa vie. C'est forger pas à pas sa cohérence intérieure, indispensable pour que les orientations et choix que l'on donne à son existence émanent d'un être humain, c'est-à-dire d'un être personnel.

- Aussi la section 1 est-elle un hommage à Pierre de Loch.
- Puis, la section 2 nous offre une contribution importante d'un de nos membres de Montréal. Jean-Pierre Langlois a élaboré un outil de travail très pertinent sur la problématique des divorcés remariés en puisant dans des sources crédibles et reconnues: André Naud, Normand Provencher, Bernard Haring, Pierre de Loch. Cette question des divorcés remariés se trouve à l'agenda et sur la table de travail de plusieurs équipes du Forum. La contribution de Jean-Pierre arrive à un moment opportun.
- La section 3 apporte quelques éléments récents au dossier « Femmes et Ministères ». Noter qu'une communauté paroissiale a su s'informer, réfléchir et s'exprimer sur cette question d'Église.
- La section 4 vient clôturer cette quatrième publication avec des varia que le lecteur explorera sans doute avec intérêt.

Dès la prochaine rencontre de l'équipe nationale, soit le 4 juin, nous réfléchirons à la façon de poursuivre ce travail de publication de notre brochure et lors de notre assemblée générale du 31 octobre 2007, les membres auront la possibilité de contribuer à cette réflexion.

Pour le moment. Bonne lecture!

Claude Lefebvre

Section 1 : **Hommage à Pierre de Locht**

1. Témoignage de l'Église protestante Unie de Belgique.
2. Oser être chrétien aujourd'hui.
3. Essais sur la pensée de Pierre de Locht.
4. J'espère être chrétien.

1. Témoignage de l'Église protestante Unie de Belgique, 13 mars 2007

DÉCÈS DU CHANOINE PIERRE DE LOCHT : L'HOMME DES « LÉGITIMES TRANSGRESSIONS. »

Encore trop marqués par une obéissance-soumission qu'on nous a inculquée comme vertu majeure du chrétien, beaucoup n'osent pas encore être eux-mêmes.

Professeur émérite à l'Université de Louvain, l'auteur de « la foi décantée », de cc Oser être chrétien aujourd'hui » et de nombreux articles de morale conjugale et familiale, avait aussi écrit un texte critique sur Dominus Jesus. Il était favorable à l'ordination de prêtres mariés et à l'accès des femmes à la prêtrise: « La participation des femmes à tous les ministères d'Église nous semble indispensable. Et donc aussi l'accès à la prêtrise.»

Dans sa Paroisse Libre il défendait cette vision selon laquelle « Les énergies doivent être d'abord investies pour vivre à la base d'autres manières de penser et d'être.»

L'ouverture d'esprit, la profondeur de ses convictions chrétiennes et l'affabilité de Pierre de Locht en faisaient dès les années 1975 un fidèle compagnon de route que l'on avait plaisir à retrouver à la croisée d'autres combats.

2. OSER ÊTRE CHRÉTIEN AUJOURD'HUI, Pierre de Loch, DDB 2000

« NOUS VIVONS ACTUELLEMENT LA DEUXIÈME PHASE DU CONCILE, ÉTAPE LA PLUS DIFFICILE ET LA PLUS DÉCISIVE »

Introduction

Ces pages, j'ai commencé à les écrire dans le recueillement d'un Carmel, où je m'étais retiré durant quelques jours. Quoique toutes orientées vers l'action, elles ont été imprégnées dès le départ par la présence mystérieuse d'une transcendance qui marque, pour le croyant chrétien, ses essais, ses combats, ou en tout cas les pénètre d'une interrogation majeure accompagnant, en sourdine, ses démarches les plus engagées.

C'est l'impressionnante avancée du peuple chrétien que je voudrais tenter de cerner. Avancée qui ouvre des voies déconcertantes, mais pleines d'espérance, en un temps où, au moins dans nos régions, s'amenuisent grandement tant de références et de jalons « traditionnels » de la foi chrétienne: la pratique dominicale régulière, les vocations « sacerdotales. » les certitudes intouchables, le recours obligatoire aux sacrements, le poids d'un enseignement moral indiscutable...

On a célébré Vatican II, qui a réuni durant des années évêques et théologiens du monde entier, en quête d'une Église répondant aux besoins et attentes de notre époque. Je voudrais en célébrer la deuxième phase qui se déroule quotidiennement dans la vie de tant d'hommes et de femmes, appelés par l'Esprit à incarner la Bonne Nouvelle de Jésus dans la réalité et les contingences présentes. Car l'Église est avant tout là où le message pénètre l'existence concrète. Travail fait d'humilité, de réalisme, d'engagement dans la sérénité, auquel la parole est insuffisamment donnée. Pourquoi ne pas essayer de cerner quelque peu ce ferment vivifiant?

Le concile inauguré par Jean XXIII, qui dans une première phase engageait l'épiscopat, inspire davantage le peuple croyant, ce peuple de Dieu que le Concile a placé en tête de sa constitution sur l'Église. Aujourd'hui Vatican II porte ses meilleurs fruits en s'incarnant peu à peu dans toute l'épaisseur de la vie concrète.

La grande assemblée conciliaire, qui a réuni, d'octobre 1962 à décembre 1965, les deux mille évêques catholiques, entourés de nombreux théologiens, était déjà profondément imprégnée par la pensée et le vécu du peuple chrétien. La réforme liturgique, avec la messe en langue vivante, l'introduction de la diversité dans les lectures et textes canoniques, la participation active de la communauté... fut, on s'en souvient, la première grande décision de Vatican II. En réalité, le magistère de l'Église ne faisait là que ratifier officiellement, institutionnellement, ce qui se cherchait en tâtonnant depuis de nombreuses années et se réalisait déjà dans des paroisses et lieux divers. Car c'est là, à la base, que se perçoit le mieux ce dont on a besoin pour ressourcer et célébrer la foi chrétienne. C'est là que se cherchent, s'inventent les réformes vivifiantes.

Nous vivons actuellement la deuxième phase du Concile, étape la plus difficile et la plus décisive. Celle, où les larges perspectives de l'assemblée conciliaire, quittant les déclarations de principe, s'inscrivent avec les modulations indispensables dans la réalité

vécue. C'est par l'incarnation dans le concret que les grandes options de Vatican II prennent existence réelle et deviennent options de vie.

S'il n'était déjà pas aisé de susciter durant quatre années l'extraordinaire rencontre « au sommet », comment la phase par laquelle les femmes et les hommes de notre temps incarnent ces perspectives dans le quotidien ne serait-elle pas onéreuse, tiraillée, mais enthousiasmante? C'est cette phase-là, moins spectaculaire, mais combien stimulante, dans laquelle la génération présente est engagée. Sommes-nous assez conscients de cet immense travail qui s'accomplit, humblement mais réellement, dans tant de vies qui cheminent sous la mouvance de l'Esprit?

3. Rue de la Pré-Voyance

Essais sur la pensée de Pierre de Locht.

**15 AUTEURS RÉAGISSENT À L'APPORT DE LA PENSÉE ET DES
ACTIONS DE PIERRE DE LOCHT. mardi 25 février 2003**

Depuis maintenant une cinquantaine d'années, Pierre de Locht, prêtre catholique belge, a progressivement pris des positions "non traditionnelles". D'expert appelé à siéger à Rome dans la "Commission pontificale sur la famille" (1954-55), il se retrouva, de ce fait quelques années plus tard, mis au ban de l'Église catholique par sa hiérarchie. Si ses prises de position (notamment sur la contraception et l'avortement) ont fait grand bruit dans la société et ont secoué l'Église catholique, elles ont surtout permis à de nombreux croyants de se libérer d'une morale d'Interdits. Elles ont aussi amené bien des incroyants à considérer sous un jour nouveau les relations avec les chrétiens. Ce livre donne à des personnalités venant d'horizons multiples l'occasion de dire très librement leurs réactions, leurs commentaires personnels au sujet de la contribution de Pierre de Locht dans quatre domaines: la foi, la morale, l'Église, les relations entre croyants et incroyants. Bien au-delà du bilan ou de l'hommage amical, les textes présentés veulent ouvrir un champ de réflexion sur les enjeux en présence dans ces différents domaines au début du troisième millénaire.

Sommaire

- Un homme du grand large. (Jean Debelle)
- Prophètes désavoués dans l'Église catholique. (Roger Aubert)
- Pluralisme des convictions, recherche de la vérité et société. (Ignace Bernin)
- L'insolence des profondeurs. (Bernard Feillet)
- La morale comme acte de foi. (Adolphe Gesché)
- Vers une autre Église. (Alice Gombault)
- La force unificatrice de la transgression. (Roger Lallemand)
- Entre conscience et bonheur. (Godelieve Rulmont-Ugeux)
- Convertir la théologie morale. (Martine Sevegrand)
- Pour un regard de confiance. (Thérèse)
- Porter le vase, ensemble. (Ise Thiry)
- L'Église autrement. (Paul Tihon)
- Divagations d'un agnostique. (Philippe Toussaint)

- Femmes et hommes, créativité et responsabilité de partenaires. (Marie-Thérèse Van Lunen-Chenu)
- L'essentiel et l'accessoire (Jacques Vermeylen)
- J'espère être chrétien (Pierre de Loch)
- Repères biographiques (Jean Debelle)

4. J'ESPÈRE ÊTRE CHRÉTIEN, Pierre de Loch

Note : Dans ce texte, P de Loch décrit l'évolution de sa foi. Lorsqu'il l'a rédigé, il n'avait pas connaissance des différentes contributions qui composent cet ouvrage.

Je suis né dans un univers où « la vérité » m'a été donnée toute entière en commençant. Une vérité d'autant plus satisfaisante qu'elle alliait le ciel et la terre. Que ce soit dans une famille agnostique ou « croyante », celui qui s'éveille à l'existence ne baigne-t-il pas dans la sécurité d'une sagesse de vie portée par le milieu où il grandit? Aux uns comme aux autres, une certaine philosophie de l'existence est offerte dès le départ, comme allant de soi, vécue par l'entourage, là au moins où l'enfant a le bonheur de naître dans un milieu doté d'une suffisante cohérence et stabilité.

Il me semble cependant avoir été marqué d'abord, non par des « vérités » ou des « principes », mais par des comportements, des manières d'être et de se conduire dans la vie de tous les jours. Valeurs morales nécessaires pour s'intégrer dans un monde déjà organisé par ceux qui nous ont précédés. Exigences de droiture, de justice, d'attention aux autres... probablement assez semblables dans un monde agnostique ou croyant. Avec toutefois une caractéristique propre aux milieux religieux, celle de référer à Dieu les normes et le sens de l'existence. Et dès lors d'attribuer aux principes moraux et vérités à croire un sceau d'absolu. Tout cela se situant en même temps dans un certain contexte de merveilleux, alimenté par l'Histoire Sainte (Noé sauvé des eaux, la tour de Babel, le passage de la mer Rouge, la manne dans le désert... où se dessine l'image d'un Dieu qui, dans sa toute puissance, nous entoure de son amour.

L'absolu de Dieu a souvent été utilisé au service d'une morale culpabilisante. Je n'ai guère connu cela. Fait rarissime à l'époque toute mon enfance s'est passée dans un collège catholique où il n'y avait pas de messe obligatoire.

En grandissant, c'est progressivement la figure de Jésus de Nazareth qui a été pour moi dominante: Jésus, Dieu incarné, comme le proclame notre Credo. Comment un long itinéraire m'a amené progressivement à fonder de plus en plus ma foi de chrétien, non sur la divinité du Christ, mais sur son humanité, c'est ce que je vais tenter de dire, et avant tout de m'explicitier à moi-même.

A l'épreuve du réel

Il me faut d'abord préciser comment une foi religieuse se déploie, ou en tout cas s'est déployée en moi au cours des événements toujours inédits de l'existence.

Si j'ai adhéré dès mon enfance aux pratiques religieuses et au Credo de l'Église catholique, si j'ai voulu m'engager à son service, j'ai été, assez vite au seuil de l'âge adulte, éveillé une certaine intelligence de la foi. C'est-à-dire au souci d'essayer de comprendre, de décrypter de l'intérieur le contenu des pratiques imposées, des normes édictées, des dogmes établis. Attitude que je considérais comme allant de soi, qu'appelait aussi bien la recherche humaine que l'intériorisation de la foi reçue. Tout cela cependant dans un contexte de dépendance quasi filiale à mon évêque et d'adhésion spontanée à l'enseignement et aux directives de l'autorité religieuse.

Jeune prêtre, J'ai eu le privilège d'être mis en contact dès le début de mon ministère avec les réalités vécues par les jeunes ménages de l'immédiat après-guerre. C'est là que les premières questions se sont posées à moi, lorsque j'ai commencé à prendre conscience d'une distance entre ce que la hiérarchie enseignait et ce qu'il était possible de vivre concrètement dans le réalisme de l'existence quotidienne. Cette tension entre la vie et les principes enseignés, je n'ai nullement été tenté de l'attribuer, comme on le fait malheureusement trop souvent, au manque de foi ou de générosité, voire au laisser-aller ou à l'aveuglement de ces couples. Attitude trop facile de non-écoute, qui désamorce d'emblée toute interpellation déconcertante. Je percevais suffisamment leurs conditions et modalités de vie ; je connaissais aussi leur droiture, leur souci évangélique et leur fidélité à l'Église pour me rendre compte du bien fondé de leur désarroi.

Cette prise de distance critique à l'égard de l'enseignement du magistère n'est nullement née d'une opposition, mais d'une insertion dans la réalité vécue. En vivant l'enseignement reçu apparaissent des nuances, des prolongements, des éléments de réalité qui peuvent seuls conférer à ce qui est enseigné sa densité humaine. La mise en oeuvre dans le concret de l'existence, loin d'être en soi une détérioration, confère aux principes théoriques et nécessairement abstraits, une indispensable dimension d'incarnation. Passage incontournable, qui apporte un surplus qu'aucune approche théorique ne peut atteindre.

Lorsqu'à travers les tâtonnements du quotidien s'élaborent ainsi des solutions de vie et qu'apparaissent certains élargissements, on s'aperçoit avec étonnement que ce qu'on vivait comme un approfondissement de l'enseignement reçu suscite l'opposition. C'est alors que devrait s'établir, entre l'autorité religieuse et les membres de la communauté, un dialogue ouvert et franc, dégagé de suspicion. Car il s'agit, non de détracteurs de l'ordre établi, mais d'artisans du quotidien et peut-être de pionniers.

Une telle ouverture à l'écoute et au dialogue suppose la conviction que l'enseignement donné, même s'il est entièrement valable, ne suffit pas à rejoindre la vie réelle dans toute sa complexité. Et par conséquent que les hommes et les femmes artisans d'incarnation ont une tâche irremplaçable dans l'élaboration de ce surplus que confère à l'enseignement donné la réalité vécue.

Comme bien d'autres, j'ai souffert parfois durement d'être considéré comme infidèle à ma tâche et aux responsabilités qui m'avaient été données, lorsque j'exprimais les interrogations nées du vécu de celles et ceux dont mon travail me rendait très proche.

La dynamique de la foi

Si ce fut d'abord à propos de la morale, et plus particulièrement de tout ce qui concerne la vie intime du couple, à l'époque lieu privilégié de l'enseignement magistériel et du zèle des confesseurs, c'est peu à peu le contenu du Credo qui a suscité en moi des interrogations concernant le message chrétien. Pourquoi faut-il que quiconque, en élaborant loyalement sa cohérence intérieure, soit perçu comme insoumis et destructeur alors que germent ces nuances propres à une foi personnelle ? Est-ce au Credo officiel qu'il faut avant tout être fidèle ou au cheminement intérieur de sa foi ? A la condition que cette élaboration personnelle, forgée jour après jour à travers les méandres de l'existence, reste à l'écoute de la foi de la communauté, et dès lors en dialogue permanent.

Donner la priorité au mûrissement personnel de sa philosophie de l'existence, c'est se vouloir humain et non grégaire. C'est revendiquer - pour soi comme pour les autres - d'habiter sa vie. C'est forger pas à pas sa cohérence intérieure, indispensable pour que les orientations et choix que l'on donne à son existence émanent d'un être humain, c'est-à-dire d'un être personnel.

J'ai souvent été déconcerté, voire troublé, en découvrant en moi une distance entre ce que je pensais ou croyais devoir faire, et le discours officiel de mon Église. Devais-je pour autant renoncer à cette maturation intérieure ou accepter d'être vivant, d'une vie personnelle, animé d'une foi qui est mienne, au cœur d'une Église dont la vitalité tient en dernière analyse à la densité de toutes ces recherches et adhésions très personnalisées ? Une communauté de foi ne peut être vivante sans cet apport du cheminement personnel des fidèles. Et pourquoi la foi de l'Église, qui s'est élaborée jadis au départ des convictions vécues par les chrétiens des premiers siècles, devrait-elle rester figée sur le passé, récusant la maturation du message de Jésus-Christ dans « l'aujourd'hui de Dieu » ?

Pour que ma foi chrétienne colle à ma vie, je ne puis me contenter de répéter le Credo officiel. En présence de celui-ci, il me faut me situer de manière personnelle. N'est-ce d'ailleurs pas le meilleur service que je puis rendre à mon Église ? Attitude difficile, risquée, seule digne pourtant d'un être humain. Mais il n'est pas aisé de se dégager de la culpabilité d'exister au-delà d'une conformité grégaire. Et cela, dans une Église qui fait de la soumission à l'autorité religieuse une vertu majeure, et qui identifie ses décisions et définitions à la pensée et au vouloir de Dieu.

Fils de l'humain

Tout en restant marqué par le mystère d'un au-delà de l'humain, par la perspective d'un Dieu en relation d'alliance avec nous, ma foi s'est de plus en plus centrée sur Jésus de Nazareth. Un contact plus direct avec la Bible en fut le point de départ. Je suis inséré dans plusieurs petites communautés de « partage d'Évangile ». A ces ressourcements réguliers à la lumière de la Bible, s'ajoutent les nombreuses « Routes en Terre Sainte », à la découverte du terreau où Jésus a vécu et annoncé sa Bonne Nouvelle. Là où se perçoit mieux l'étroite connexion entre le Premier et le Second Testament, entre les racines juives et le message chrétien. Quel rafraîchissement, pour une foi un peu encombrée doctrinalement, de cheminer en devisant à travers la fraîcheur des récits évangéliques si proches des réalités de la vie commune.

Incarnés dans le quotidien, les récits bibliques nous font mieux prendre conscience que, ne sachant guère qui est Dieu, nous ne pouvons que projeter sur Lui nos perceptions

de ce qu'il devrait être, de ce que nous souhaiterions qu'il soit. Projections qui ne sont pas sans significations, tant elles émanent du plus profond de nous-mêmes. Particulièrement impressionnante est, à travers toute l'histoire humaine, cette aspiration à chercher vers un au-delà de l'humain les sources du besoin de pérennité et d'infini qui nous taraude.

En même temps, les contacts et engagements en solidarité avec les laïques, pour qui l'attention porte exclusivement sur une condition humaine se suffisant à elle-même, m'ont montré l'importance de fonder tout questionnement et toute recherche ultérieure sur notre être en humanité, là où nous sommes situés et d'où part toute interrogation. J'ai dès lors mieux perçu combien il était regrettable de se construire et d'engager son existence au départ de ce qui nous sépare, « croyants » et agnostiques, et non avant tout sur cet extraordinaire patrimoine d'humanité, qui nous est commun. L'insécurité amène souvent à nous situer d'abord en nous opposant, alors que notre identité se forgerait de manière moins réactionnaire et plus constructive sur le fonds de réalité partagée. Nos différences peuvent alors être perçues, moins comme menace que comme enrichissement et apports mutuels. Cette prise de conscience, réalisée en moi assez tardivement, alors que j'étais déjà très largement engagé dans la vie adulte, m'aurait évité bien des méconnaissances et rejets factices.

Ce faisant, c'est ma foi chrétienne elle-même qui se déplaçait. Mon adhésion au message de Jésus Christ et à sa personne ne se fondait plus sur l'autorité de ceux qui en affirmaient la valeur, voire la nécessité, mais sur mon propre cheminement. La foi reçue, avec son ensemble de pratiques et de vérités, ne peut acquérir une réalité et une densité réellement humaines que si elle s'offre peu à peu comme un choix réellement ouvert, permettant soit un rejet motivé, soit une adhésion personnellement assumée. « Venez et voyez », disait Jésus à ceux qui, intrigués par son mode d'être, cherchaient à comprendre ce qui l'habitait, le faisait vivre et agir. C'est dans son comportement d'homme, incarné dans son milieu et les contingences de son époque, que je peux me découvrir en connivence avec lui. Entamé d'abord par la foi de mon milieu, une adhésion personnelle s'est peu à peu éveillée en moi. Démarche indispensable, qui n'implique pas de s'isoler dans son monde intérieur. Au cours de ma vie, je n'ai guère été tenté de chercher en Dieu à échapper quelque peu à la rigueur et aux exigences de la vie concrète. Je crois cependant que le risque est réel, et que certains s'y laissent prendre, tant l'insertion dans l'humain, avec ses aléas et ses tragédies, dont nous prenons de plus en plus conscience peut paraître menaçante.

Quoi qu'il en soit, ma foi est ce qu'elle est actuellement. Je ne puis me forcer, même comme prêtre, à croire autre chose que ce qui est parlant et vivifiant pour moi, au stade où j'en suis aujourd'hui. Inutile d'essayer à coup de volonté de croire autre chose que ce que je crois. Je cesserais d'être moi-même et de pouvoir, au départ de ce que je suis maintenant, continuer à être et à me construire. Cette élaboration de sens - que l'on soit agnostique ou croyant - est le centre vital de son être, à chaque étape de son cheminement. C'est à ce nœud crucial que je dois être fidèle pour exister personnellement aujourd'hui et continuer à me déployer. Pas de foi réellement intériorisée sans cette fidélité primordiale, qui conditionne toutes les autres.

La foi de l'Église

Toutefois, je n'existe que comme être en relation. Ma cohérence foncière est sans cesse alertée et stimulée par ce que sont et vivent les autres. La « foi de l'Église » m'est dès lors indispensable et précieuse.

Mais, quelle est donc cette « foi de l'Église », dont il est dit dans une prière adressée~ à Dieu au cours de la messe : « Ne regarde pas nos péchés, mais la foi de ton Église » ! Est-ce le Credo officiel, cet ensemble doctrinal élaboré il y a de nombreux siècles, avec les mots et les approches culturels d'un autre âge, ou plutôt le dynamisme de foi qui anime actuellement, la communauté chrétienne : cette adhésion à la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, telle qu'elle se concrétise aujourd'hui chez les chrétiens, à la base. C'est là que vit essentiellement l'Église. C'est de ce peuple en marche, de cette communauté qui essaie d'incarner l'Évangile dans sa vie concrète, que je me sens solidaire.

Le Credo doctrinal, en tant qu'expression théorique formulée dans le passé, peut constituer une référence et un garde-fous utiles. Est autrement plus stimulant ce que vivent les fidèles dans le monde présent ; cette foi vécue qui incarne l'Évangile dans l'actualité ; le dynamisme des diverses communautés chrétiennes, qui devrait contribuer à revivifier constamment l'expression, voire même le contenu du Credo doctrinal de l'Église.

Il me paraît dès lors important de distinguer trois niveaux de foi : celle qui anime de manière personnelle chacun de ceux qui se réfèrent à Jésus de Nazareth ; celle au nom de laquelle se réunissent et que célèbrent les communautés chrétiennes -, et enfin la formulation doctrinale des grands axes de l'Alliance entre Dieu et nous, telle qu'elle a été perçue au cours des siècles et transmise en des termes à revivifier constamment.

La foi d'un séparé

Ma formation cléricale m'a inculqué l'idée qu'on s'approchait davantage de Dieu en prenant de la hauteur, en s'isolant quelque peu des contingences terrestres. Le prêtre serait mieux apte à donner valeur et intériorité aux services et responsabilités d'Église parce qu'il est un séparé. Aussi, ai-je durant de longues années, cultivé une spiritualité de mise à l'écart, pensant pouvoir ainsi remplir plus valablement les tâches qui m'étaient confiées.

D'avantage mêlé aux réalités de la vie des jeunes en recherche, des conjoints et parents dans le bonheur comme dans l'épreuve, aux équipes de la Fraternité des veuves, aux couples en difficulté ou en crise, dans le cadre de la Pastorale du couple et de la famille dont j'étais chargé, j'ai perçu peu à peu à quel point la foi se vivait au départ des aléas multiples de l'existence. Il me fallait bien constater combien la place de la prière, le cri vers Dieu, la référence à l'Évangile, le recours aux sacrements... avaient une autre tonalité au cœur des situations heureuses et souvent poignantes, qui font le quotidien des femmes et des hommes au service desquels nous voulons être. Une autre tonalité et probablement une autre densité ?

Quant à moi, je me rends compte que, dans la mesure où ma vie s'incarnait davantage dans le réalisme de la condition humaine, ma foi religieuse s'en trouvait enrichie. En même temps, je prenais conscience que, comme être séparé, il m'était difficile, voire impossible, malgré ma proximité, de bien comprendre de l'intérieur certaines réalités fondamentales de l'existence humaine. Je pense en particulier au lien vital, viscéral, des parents avec les enfants qu'ils engendrent, à l'arrachement à eux-mêmes que constitue la mort d'un enfant, le décès d'un conjoint, au drame des êtres, nombreux, qui ne se sont jamais sentis aimés pour eux-mêmes...

Et j'en arrive à me demander si, de manière habituelle, la vie spirituelle d'un séparé permet d'être réellement présent à la condition commune, dans toute sa complexité. D'où la conviction qu'en réservant toutes les responsabilités d'Église uniquement à des séparés, et parmi ceux-ci à la seule catégorie masculine, on suscite inévitablement l'hiatus grandissant qui ronge l'Église romaine. Heureusement que commencent davantage à s'exprimer des hommes et des femmes du tout venant dans leurs recherches et approches de Dieu, nées du plus profond de leur insertion humaine.

La foi religieuse serait-elle une manière rétrograde d'assumer son humanité?

Si la rencontre avec Jésus « fils de l'humain », pleinement solidaire de notre condition, est primordiale dans ma foi de chrétien, je dois constater que cette humanité, que je découvre particulièrement affinée en Jésus, est en même temps ouverte sur une transcendance. La référence à Dieu, discrète mais indéniable, telle qu'elle est présentée par les Évangiles, inspire et anime indubitablement Jésus de Nazareth. Fait troublant, irritant peut-être, mais que je ne puis écarter sans plus.

Cette relation à Dieu, je ne l'aborde plus au départ d'une révélation transmise par le milieu dans lequel j'ai grandi, mais comme une interrogation qui colle à ma condition humaine. Car je ne puis nier cette tension de tout instant en moi, et que je pressens en chacun, entre l'infiniment petit et l'infiniment grand qui m'habite, comme elle habite chacun.

Ce désir de pérennité, d'infini, de plénitude un jour possible pour moi et pour tous, je puis m'en détourner comme d'un rêve trop beau qui m'empêcherait d'assumer un quotidien plus terre à terre. Je puis le laisser se détériorer par tant de mièvreries ou d'impératifs dont on l'a affublé: récompense qui fausserait l'authenticité des engagements présents, recours trop facile à l'intervention divine, crainte des tortures de l'enfer...

N'empêche que subsiste en moi le besoin de participer à la construction d'un mieux-être qu'aucune limite ne peut satisfaire; l'incapacité pour le vivant que je suis, doué de conscience, de consentir au néant, et même de le concevoir. A la lumière de ce que les humains sont et essaient de réaliser, nous pouvons entrevoir ce que serait un monde ayant enfin libéré tout ce possible dont il se sent porteur, et qui suscite son dynamisme. Comme la personne n'existe et ne se déploie que dans un réseau de relations qui lui donnent son ampleur et sa densité, un lien avec un au-delà de l'humain explique, seul peut-être, cet infini qui nous tiraille.

Ouvert sur le divin

Et voici qu'un des nôtres, Jésus de Nazareth, partageant entièrement avec nous la condition humaine, nous dévoile sa relation avec un être supérieur, force d'amour et de vie au-delà de l'humain. La parole et le mode d'être de Jésus en relation avec le divin ne me parlent et ne me touchent que parce qu'ils émanent d'un humain pleinement inséré dans notre condition. Être amené à l'écouter parce qu'il est Dieu, c'est être mû principalement par l'autorité hautement qualifiée de celui qui me parle. L'accompagner au nom de la condition humaine que nous partageons avec lui, c'est m'avancer en raison du contenu et de la densité humaine du mode d'être dont il témoigne. Plus que l'affirmation de sa divinité, dont nous sommes incapables de comprendre ce que cela veut dire, c'est l'affirmation de la totale et entière humanité de Jésus qui m'est indispensable.

Ce Dieu qui m'a été enseigné, j'ai dû progressivement le dépouiller de bien des scories inévitables, pour retrouver la sobriété de l'Évangile. Le libérer d'une toute puissance sans cesse mise en question par sa non-intervention dans nos drames humains, personnels et collectifs. Réajuster sa paternité, utilisée pour étayer les multiples paternalismes cléricaux. Accueillir autrement le Souffle de l'Esprit mis au service de tant d'impérialismes sur les consciences et d'atteintes à la liberté, pourtant essentielle à la personne humaine... Ces décantations s'opèrent, non à coup d'efforts et de déblaiements volontaristes, mais dans une simplification à laquelle nous convie la perspective évangélique.

Et l'on retrouve alors une espérance foncière; une confiance accrue dans l'homme et dans sa responsabilité -, une sensibilisation affinée aux forces de vie et d'amour à l'œuvre discrètement jusque dans les situations les plus dramatiques; la conscience diffuse d'une présence mystérieuse et discrète ; une foi inébranlable dans l'être humain, au cœur d'une béance. Les questions, les doutes, les interrogations restent entiers, mais sur un fond de confiance dans l'humain et dans son devenir.

Puisque je ne vois pas en quoi ma foi religieuse ampute quoi que ce soit de mon engagement et de ma responsabilité, comme elle ne m'isole pas de tous ceux qu'anime un égal respect de nos identités différentes, comme elle accroît ma confiance dans l'humain, comme elle situe mon cheminement dans un halo d'espérance, je reste attaché à l'option religieuse, combien bousculée, qui a traversé ma vie.

Puis-je être en recherche en tant que prêtre?

Voilà où j'en suis par rapport à ma foi ! Cela étant, ai-je le droit, est-il opportun comme prêtre de m'exprimer tel que je suis, avec mes interrogations, mes doutes, mes découvertes, mes contestations ? Ne devrais-je pas rester simplement le porte-parole de la foi immuable de l'Église, ou quitter le ministère?

J'ai peine à croire qu'une Église puisse rester vivante à travers un cadre presbytéral qui n'aurait d'autre tâche que de transmettre de manière impersonnelle ce qui se pense et se décide en haut-lieu, par un magistère seul habilité à actualiser et vivifier le message de Jésus-Christ. J'ai également peine à croire que c'est cela qu'attend une part importante, et probablement la plus vivante, de la communauté chrétienne. Mais accepter un rôle créatif des cadres intermédiaires, eux-mêmes le reflet des mouvances et de la créativité du peuple, c'est s'engager dans le relatif.

Installés dans l'absolu

La crise profonde et probablement inédite qui taraude aujourd'hui l'Église catholique tient avant tout, me semble-t-il, au fait que le magistère romain s'est installé inconditionnellement dans l'absolu. Perdant dès lors de plus en plus contact avec les hommes et les femmes de la base, qui vivent nécessairement et heureusement au cœur du relatif. Absolu dont la hiérarchie veut non seulement être le porte-parole, mais auquel elle est même tentée de s'assimiler. Ce que Rome énonce, elle l'attribue à Dieu lui-même. Tel ce cardinal revenant du conclave qui avait élu Jean-Paul II et qui déclarait: « L'Esprit-Saint a choisi comme pape Albino Luciani ».

Ainsi, s'identifiant entièrement à Dieu, ou même identifiant Dieu à ses propres choix et décisions, la distance qui sépare, qui distingue le fini de l'infini est comblée par un magistère doté de la plénitude de l'Esprit. L'infaillibilité se situe dans la pleine logique de

cette fusion entre une caste consacrée et l'Éternel. Le pardon donné par le prêtre engage Dieu, de même que l'absolution refusée au pénitent jugé sans contrition. C'est Dieu lui-même qui, par la voix autorisée de ses représentants, écarte de la table de communion les divorcés remariés. Les prescriptions morales de l'Église deviennent intangibles, pour tous les temps, puisqu'elles sont l'expression de la volonté divine. Rien n'est discutable, aucun enseignement n'est modifiable ni perfectible, puisqu'il émane de Dieu lui-même par révélation directe ou inspiration privilégiée de l'Esprit-Saint. C'est dans cette même perspective qu'une prise de position vaticane est considérée comme irréformable, qu'un refus, tel celui du sacerdoce féminin, est déclaré définitif.

Ainsi donc, à l'absolu de Dieu on entend identifier l'absolu du Verbe, que son insertion dans l'humain ne modifierait en rien. Ce même absolu, on l'attribue à l'Église, « inséparablement unie à son Seigneur... Église du Christ qui continue à exister en plénitude dans la seule Église catholique » (Dominus Iésus, n° 16). Ce qui justifiera que le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui peuvent à leur tour se mouvoir dans le même absolu. Aucune différence, aucun hiatus entre ces différents degrés d'appartenance à l'absolu de Dieu. En définitive, toute distance est franchie, sans altération aucune, voire abolie, entre le Pontife Romain et l'Absolu divin. Dans cette logique, il n'y a d'autre salut pour le chrétien catholique qu'une adhésion inconditionnelle au magistère. Si on n'adhère pas totalement, « on risque de transformer le Royaume en un objectif purement humain » (idem, n° 18)

Cet absolu, par lequel la hiérarchie entend conférer une autorité incontestable à ses énoncés et prises de position, lui interdit tout dialogue réellement ouvert, celui-ci n'étant possible que dans la reconnaissance de ses propres limites. Limites qui sont aussi nos frontières, c'est-à-dire nos portes d'accès à la vérité de l'autre. L'absolu isole, en se situant dans la sphère de l'intouchable, de l'indiscutable. Le relatif ouvre à la rencontre, à l'écoute, à l'échange, à la relation ouverte.

Qu'est devenu le peuple de Dieu?

Les gardiens de l'absolu deviennent peu à peu une tranche d'humanité mise à part, au-dessus du lot, détentrice de perceptions que la masse n'aurait pas. Leur emprise sur « les autres, non bien sûr comme privilège mais comme service », dépossède progressivement les fidèles de leur autonomie. C'est-à-dire de leur capacité de s'autogérer. L'obéissance soumission, inculquée comme vertu majeure, sape la dignité de l'homme debout, responsable et solidaire.

Ainsi s'établit progressivement et se fige une distinction, une séparation, une différence déclarée même essentielle entre magistère et peuple fidèle, entre prêtres et laïcs, entre détenteurs de pouvoirs sacramentels et la masse des chrétiens. Masse que beaucoup désertent, car ces hommes et ces femmes, chargés de responsabilités multiples dans la vie courante, acceptent de moins en moins de n'être que des chrétiens de seconde zone, auxquels on dénie la capacité d'être adultes dans l'Église. La multiplication des rappels à l'ordre, comme les déclarations péremptoires du magistère, loin de rétablir la communion, ne font qu'accentuer la crise et écarter de l'Église officielle tant de bonnes volontés. Quel avenir à moyen terme pour une institution qui interpelle de moins en moins les forces vives d'un univers en pleine mutation ?

La réaction d'une partie importante du peuple chrétien peut être interprétée comme la révolte adolescente de l'esprit moderne qui refuse tout ce qui est difficile et exigeant.

N'exprimerait-elle pas, plus fondamentalement, l'exigence humaine de s'assumer, d'être créateur, d'oser être responsable, même à l'égard et vis-à-vis de Dieu? Exigence probablement autrement plus difficile, plus risquée, que la soumission inconditionnelle à une autorité sacralisée.

Est-ce l'homme debout, en dialogue avec son Dieu, que l'athée récuse ? Peut-être. Il refuse en tout cas tout ce qui dans la religion suppose l'homme prostré, téléguidé, soumis, « obéissant jusqu'à la mort ». Personnellement, je suis tout autant enclin à le refuser au nom de ma dignité humaine, mais également au nom de ma foi de chrétien. Un des fils conducteurs du comportement de Jésus, tel que les évangiles le décrivent, est la manière dont à tout moment et à l'égard de chacun, si paralysé ou aveugle soit-il, il l'invite, il l'aide à se mettre debout. Se construire comme « fils » requiert de quitter l'obéissance soumission. l'adhésion fusionnelle avec Dieu et, plus difficile encore, avec « ses représentants sur terre, le corps épiscopal ».

La foi religieuse au cœur de l'humain

La dimension religieuse reste au centre de la quête de sens et de la cohérence qu'acquiert davantage ma vie, en avançant en âge. Une option religieuse, qui cependant ne tombe plus du ciel, ni a fortiori des hautes sphères de l'Église, mais qui émerge de notre condition humaine.

L'humanité a été de tout temps marquée d'une aspiration d'infini qui vient peut-être d'ailleurs, mais que je ne puis percevoir qu'au cœur de l'épaisseur de notre condition terrestre, et avec nos ressources humaines, toujours limitées. Donc, dans le relatif et le contingent.

Dans un univers dont on mesure de plus en plus l'avancée difficile et souvent dramatique, c'est en solidarité active avec tous, de quelques horizons soient-ils, que je me sens impliqué. Là où, au nom de ce qui nous distingue et grâce à nos apports différents, nous nous engageons dans cette tâche commune de nous rendre, et de rendre les hommes et les femmes un peu plus humains. C'est là que s'incarne authentiquement, me semble-t-il, l'aspiration religieuse. Insertion autrement plus difficile, car sans cesse mise en question par un univers aux multiples et diverses sagesses de vie, qu'en s'isolant dans une sphère religieuse quelque peu enfermée dans ses propres ressources.

Être présent, loyalement, activement, dans l'humain mais sans y être enfermé, est-ce possible? Par ailleurs, en cherchant à se suffire à elle-même, la condition humaine rend-elle compte de tout ce qu'elle porte en elle de possibilités et d'aspirations ? Et s'il faut un monde laïque agnostique et athée pour nous ramener sans cesse à l'humain, ne faut-il pas tout autant des « croyants » apportant dans l'effort commun l'interrogation religieuse, voire même la saisie d'une béance, d'une présence autre, transcendante?

Cependant, il importe à tout prix que les religions cessent de vouloir régenter le monde au nom d'une autorité surnaturelle, dont elles seraient les porte-parole patentés. Comment ne se rend-on pas compte de l'indécence, voire du ridicule qu'il y a à prétendre posséder seul toute la vérité ou à se déclarer soi-même infaillible ? Ce ne sont pas les proclamations auto-construites, mais la réalité vécue qui peut seule montrer ce qu'il en est. Les faits parlent d'eux-mêmes, et un simple regard sur l'histoire devrait rendre infiniment plus modeste.

Bulletin No 4 – Mai-juin 2007

J'attends certes de mon Église qu'elle ait, à l'occasion, une parole concernant les grandes interpellations éthiques de notre époque. A la condition que ce soit une parole émanant de l'Église, résultant d'une large confrontation à l'intérieur de la communauté des fidèles. Confrontation stimulée par un magistère conscient de l'apport indispensable des chrétiens insérés le plus intimement dans les situations concernées, les mieux aptes à porter un regard d'Évangile sur les questions en litige. Parole d'autant plus pertinente qu'elle est modeste, qu'elle approfondit le questionnement, plutôt que d'apporter des réponses catégoriques au nom d'une autorité venue d'ailleurs. Parole qui se situerait alors en dialogue véritable, sur pied d'égalité, avec les autres instances morales ayant tout autant voix au chapitre.

Cependant, bien au-delà des interventions morales, j'attends des religions, et en particulier de mon Église - et ce devrait être leur apport spécifique - une parole de foi. Une parole qui contribue à faire sens, qui donne du souffle, qui élargit l'horizon, qui étaye la confiance et l'espérance. Ici encore, ce ne sera une parole d'Église que si elle est faite, non de formules, mais de la densité de ce que vit la communauté fidèle, communauté de ceux qui tentent, dans leur existence concrète, de vivifier dans l'aujourd'hui la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Extrait de RUE DE LA PRÉ-VOYANCE

Essais sur la pensée de Pierre de Lochet (voir page précédente)

Section 2 : **Les divorcés remariés**

1. Document de travail : l'accueil des divorcés remariés dans l'Église. « C'est la miséricorde que je veux » Jean-Pierre Langlois
2. Recension par Louis Cornellier de : « Une place à part entière » Normand Provencher.

Forum André Naud Diocèse de Montréal

1. Document de travail :L'accueil des divorcés remariés dans l'Église « C'est la miséricorde que je veux», Jean-Pierre Langlois

Les membres du Forum André Naud de Montréal sont déçus de la note théologique publiée par des évêques québécois en novembre 2006 concernant les personnes divorcées remariées face à la discipline actuelle de l'Église qui les concerne. Ils s'attendaient à une meilleure articulation des arguments présentés. Ils espéraient un peu plus d'ouverture et d'audace dans leur enseignement sur cette question. Ils croient que les agents de pastorale du Québec n'y trouveront pas d'éléments stimulants pour résoudre l'impasse actuelle. Ils proposent ici leur point de vue détaillé.

Le 27 novembre 2006, le comité de théologie de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec émettait une note théologique et pastorale sur l'accueil des personnes en situation conjugale particulière, en clair: l'accueil des divorcés remariés.

Ce texte aborde uniquement cette question complexe et propose aux agents de pastorale des pistes d'accompagnement. Le propos est généreux: on ressent facilement l'attention aux personnes, autant le souci pastoral des signataires que le respect des convictions du magistère épiscopal. Mais sur le fond, cette note théologique ne fait que répéter la stricte ligne d'intervention habituelle promue par la hiérarchie catholique: les divorcés remariés ne peuvent célébrer un second mariage à l'Église, ni même accéder à la communion eucharistique à moins de vivre leur deuxième union comme frère et sœur.

Pourtant des interventions de théologiens, de moralistes, et même d'évêques en fonction ailleurs dans le monde permettent d'ouvrir beaucoup plus largement la réflexion et de proposer les réactions pastorales appropriées. Comment se fait-il qu'on n'ait pas réussi à proposer beaucoup mieux?

TABLE DES MATIÈRES

1. Y a-t-il eu consultation des personnes directement concernées?
2. La situation des personnes divorcées remariées n'a plus rien d'exceptionnel chez nous
3. C'est le mariage comme tel qui est remis en cause de nos jours
4. La conception traditionnelle du mariage chrétien
5. Des mesures canoniques qui « protègent » le mariage chrétien?
6. Un second mariage sacramentel est possible chez nos frères orthodoxes
7. Les évêques du Québec décrivent la « *communauté chrétienne peu accueillante* » : est-ce vraiment le cas ?
8. Message à ceux et celles qui songent à un nouvel engagement conjugal
 - a. on peut toujours recommencer
 - b. les divorcés remariés ont une mission à remplir dans l'Église
9. « De l'exclusion à la participation »
10. Que dire aux couples en difficulté?
11. Une vie en abondance à la suite du Christ

Bibliographie

1. Y a-t-il eu consultation des personnes directement concernées ?

A-t-on pris la peine et le temps de réfléchir sur ces enjeux avec les personnes directement concernées? A-t-on en d'autres mots eu le souci de constituer un ou des groupes témoins de personnes divorcées remariées pour les entendre exprimer leur expérience, leur cheminement, leurs perceptions et leurs attentes? Si c'est le cas, on n'y fait aucune référence dans la note rendue publique. Les membres du Forum André Naud de Montréal ont posé spécifiquement la question au Comité de théologie: on attend pour le moment la réponse.

A-t-on consulté des communautés chrétiennes qui vivent au jour le jour cette situation? Ont-elles à l'expérience quelque chose à confier à ce sujet, une pratique, un questionnement à présenter? Là encore, rien ne permet de l'affirmer dans le document des évêques du Québec.

Finalement, cette attention au milieu, aux réactions des chrétiens sur le terrain, questionne-t-elle ce que nous recevons de la Parole de Dieu, de la Tradition et de la pratique sacramentelle actuelle, en comparaison avec les différentes attitudes de nos

frères chrétiens d'autres dénominations, en particulier les Églises orthodoxes et protestantes? On dirait bien que non.

Or il y avait là, à notre avis, matière à beaucoup de travail de réflexion.

Si ce travail de consultation a été mené, pourquoi n'en fait-on pas mention? Si non, qu'attend-on pour le réaliser?

Dans son article sur le sujet publié en septembre 1995 dans la revue L'Église canadienne, André Naud rappelle l'ampleur de la question:

Le malaise est immense et multiforme. Il a des conséquences spirituellement tragiques pour beaucoup de personnes. Il met les évêques et les prêtres dans l'embarras le plus grand. Aussi est-il urgent qu'on mette toutes ses énergies à chercher les moyens de sortir de ce qui le produit et l'entretient. La seule manière d'y parvenir est de retourner à l'enseignement de Jésus tel qu'il a été compris aux temps apostoliques, POUNU qu'on accepte de l'appliquer avec réalisme au monde d'aujourd'hui. (p. 284)

Dans son récent livre Une place à part entière. Les divorcés remariés dans l'Église publié chez Novalis cette année, Normand Provencher souligne à sa façon la même réalité embarrassante :

De plus en plus de pasteurs, de théologiens, de chrétiens et de chrétiennes s'interrogent sur le bien-fondé de la position officielle de l'Église et attendent d'elle une attitude qui, sans remettre en cause l'indissolubilité du mariage, manifesterait davantage qu'elle est « sacrement du salut» et que l'Évangile peut être vécu pleinement par ceux et celles qui ont connu l'échec dans leur vie matrimoniale et qui veulent réussir une seconde union. (p. 25)

L'embarras des agents de pastorale est indéniable. Plusieurs ont la conviction que l'attitude intransigeante de l'Église ne manifeste pas suffisamment l'Évangile de Jésus, dans sa dimension de miséricorde. Comme Normand Provencher l'exprime par ailleurs, ils sont persuadés de ceci: « La loi ne devrait pas venir étouffer la vie; et la vie peut toujours se reprendre. » (p. 73)

Bien sûr, il y a la possibilité pour les catholiques de demander l'annulation de leur premier mariage. Cette démarche se vit devant une instance juridique canonique. Mais elle n'empêche pas de poser question. Normand Provencher résume la difficulté soulevée par ce type de démarche:

Pour beaucoup de gens, la déclaration de nullité est perçue comme le « divorce catholique », c'est-à-dire la dissolution d'un lien religieux qui a connu souvent une réelle consistance humaine mais qui ensuite s'est rompu. [. . .] Elle donne l'impression que l'Église préfère déclarer qu'un mariage n'a jamais existé plutôt que de reconnaître qu'il a abouti à une impasse. [. . .] Cette opinion est encore renforcée par le fait que, si le mariage s'était maintenu, personne n'aurait douté ni de sa réalité humaine ni de sa dimension sacramentelle. (p. 64-65)

Enfin, nous devons reconnaître que le public catholique n'est plus aussi passif et soumis qu'autrefois. La population est éduquée et son sens critique ne s'arrête pas aux

portes de sa vie spirituelle. Il n'est plus question d'abdiquer sa responsabilité personnelle. Cet acquis du monde moderne est sans doute définitif et constitue pour le magistère une donnée nouvelle mais irréversible, incontournable. Normand Provencher en fait état :

De plus en plus, les chrétiens et chrétiennes sont devenus adultes dans leur foi et ils ont un sens aigu du débat et de la recherche. Ils invitent ainsi les autorités ecclésiales à ne pas oublier que les données objectives de la doctrine catholique n'ont plus d'impact, si nous ne tenons plus compte de la vie très complexe des hommes et des femmes d'aujourd'hui et de la dignité personnelle de toute personne. (p. 50)

Nous sommes en constante recherche et appelé à nous convertir par rapport à l'Évangile. Nous avons tous besoin du pardon de Dieu et de réconciliation. Les divorcés remariés aussi comme nous tous, sans exception. Si nous ne sommes pas arrivés au terme, ne demandons pas aux autres de l'être non plus. Plus loin dans son livre, Normand Provencher fait ressortir cet aspect:

Sur plus d'un point, la pastorale et la théologie sont en recherche afin de toujours mieux saisir les exigences de l'Évangile et de respecter les données de la Tradition, en tenant compte de la diversité des contextes culturels et du développement de la pensée. (p. 115)

2. La situation des personnes divorcées remariées n'a plus rien d'exceptionnel chez nous

Si le Québec a connu des heures d'unanimité et de vie conjugale partagée comme un long fleuve tranquille, ce n'est plus le cas depuis belle lurette. Laquelle de nos familles ne compte pas parmi ses membres des conjoints de fait, des personnes divorcées remariées, des familles reconstituées ? Il a bien fallu d'abord s'y habituer et apprivoiser cette diversité, et même y apercevoir quelques avantages entre autres une nouvelle façon de vivre nos relations égalitaires entre hommes et femmes. Et c'est loin d'être fini.

Cette présence des divorcés remariés sous-entend habituellement un vécu douloureux. Normand Provencher en présente sa perception :

Nous parlons de personnes qui, blessées par l'échec d'un premier amour, ont vécu des drames personnels et de profondes souffrances, mais osent encore croire à l'amour et à l'échange mutuel. (p. 13-14)

Serait excessif d'affirmer que le divorce s'est banalisé, car il reste une épreuve, un constat d'échec que nul ne souhaite. Mais on doit reconnaître qu'il s'est imposé dans les mentalités: si le mariage ne donne pas satisfaction, on a toujours la possibilité d'envisager le divorce. (p. 17)

Nous devons reconnaître que la séparation et le divorce protègent bien des personnes victimes d'abus, de sévices et d'exploitation de la part d'un conjoint indigne de ce nom. (p. 96-97)

Pour s'engager dans un nouveau mariage, que ce soit après veuvage ou après divorce, il est requis d'intégrer le passé à sa juste place, sans l'exalter ni l'oublier. (. . .) Si on garde les mêmes souliers, on fera très probablement les mêmes faux pas. (p. 132-133)

Peut-on espérer qu'on ait le droit d'échouer en tout, y compris en amour, dans l'Église? C'est l'opinion, et même le cri de certains des divorcés remariés. Comment réagir?

Depuis 30 ou 40 ans, les conjoints, en se séparant et en s'orientant vers une nouvelle vie de couple, savaient qu'ils seraient marginalisés dans l'Église. Ce fut pour certains d'entre eux l'occasion de couper les ponts. Par contre d'autres personnes, plus croyantes et quelquefois plus intégrées à une communauté chrétienne, ont poursuivi leur pratique de la communion eucharistique avec ou sans la complicité d'un pasteur. Cela est peu à peu devenu une règle tacite, sans qu'on l'ait jamais proclamée officiellement.

On est en quelque sorte entré dans une dissidence silencieuse face aux orientations du magistère officiel. Personne ne nous pose la question de l'intégration des personnes divorcées remariées en paroisse, et on n'en parle pas non plus à haute voix. On raconte que, dans l'armée américaine, on agit de façon semblable en ce qui concerne l'homosexualité au sein des forces armées: « Don't ask, don't tell ».

Alors ne faudrait-il pas réfléchir plus largement, en dépassant le fait du petit nombre de ceux et celles « qui demandent à être accompagnés dans leur situation » de personnes divorcées qui cherchent à se remarier?

Ne faut-il pas réaliser que la séparation ou le divorce se présentent à plusieurs comme la moins mauvaise solution, tant pour les parents que pour les enfants?

Et une fois analysées et assumées les causes d'une rupture, lorsque la maturité et la sérénité intérieure se sont développées au creuset de "épreuve, lorsque le passé s'intègre à sa juste place, n'est-on pas préparé à recommencer une vie maritale?

Normand Provencher le constate:

Plusieurs investissent énormément pour la réussite de leur seconde union, afin de ne pas repasser par les douloureux chemins d'une séparation et d'un divorce. Ils ne se remarient pas pour divorcer à nouveau; la fidélité est au cœur de leur projet. (p. 140

Même si la situation est délicate et susceptible de créer des conflits, la majorité des parents divorcés montrent une attention et un dévouement admirables à l'égard de leurs enfants. » (p. 147)

3. C'est le mariage comme tel qui est remis en cause de nos jours

La douloureuse expérience d'un échec matrimonial antérieur amène plusieurs partenaires à saisir des aspects importants de leur nouvel engagement. Les évêques du Québec les mentionnent bien:

Beaucoup de croyants et de croyantes qui s'engagent dans une nouvelle union font une démarche sérieuse. La rencontre mutuelle est souvent devenue une source de guérison des blessures engendrées par l'échec et la rupture. Elle a redonné confiance en soi, confiance dans les autres, confiance en la capacité d'aimer vraiment.

Les évêques ajoutent: « Parmi ces personnes, des croyants et des croyantes souhaitent vivre ce nouvel engagement sous le regard de Dieu. Ils veulent trouver dans leur foi un sens à l'attachement qu'ils ont l'un pour l'autre. [. . .] Voilà pourquoi dans cette

situation, certains couples veulent pouvoir compter sur l'appui du Seigneur comme sur le soutien de la communauté chrétienne. »

On dirait pourtant que les évêques ne tirent pas les conclusions qui s'imposent de cette analyse pastorale. Qu'en est-il de l'engagement matrimonial actuellement? La fidélité est-elle réellement en crise? Durer est-il toujours garant d'une fidélité vivifiante? L'idéal serait-il sclérosé? L'exercice de la sexualité ne se concevant plus en fonction de la procréation, mais en termes de rencontre interpersonnelle : cela ne nous oblige-t-il pas à revoir notre responsabilité et notre besoin d'autonomie?

Pierre De Locht, prêtre spécialiste des questions matrimoniales en Belgique, a publié en 1998 un essai particulièrement stimulant intitulé Une foi décantée. Il y aborde, entre autres, cette épineuse question de la fidélité en crise. Ses réflexions permettent de mieux situer la problématique qui nous intéresse:

La fidélité est probablement un des lieux majeurs de la richesse et de la fragilité de la condition humaine, là où l'on ressent tout particulièrement ses limites, où l'on apprend à être vivant dans la précarité.

[. . .] Probablement est-il avant tout nécessaire de reconnaître ces divers appels qui bouillonnent en soi, d'en scruter le sens ... et d'accepter qu'il n'y a jamais de solution toute faite, limpide, entièrement satisfaisante; qu'il faut donc avancer modestement et se refuser de porter des jugements sur les chemins qu'adoptent les autres. » (p. 84)

Comme lui, Normand Provencher constate que la société occidentale a profondément influencé le cours de la vie conjugale depuis le siècle dernier:

De nos jours, l'accent est mis sur l'individu, ses droits, sa liberté, au point que les institutions se trouvent suspectées et même rejetées. (p. 20)

On devient plus exigeant sur la qualité et la plénitude de l'union. C'est un réel progrès, mais c'est aussi un risque plus grand de déception et d'échec. (p. 21)

P. De Locht poursuit en affirmant que la fidélité n'est pas d'abord un devoir ou une obligation venue de l'extérieur, mais qu'elle surgit du cœur même de la relation interpersonnelle. « comme désir et exigence vitale ». Il en conclut ceci:

S'il y a une crise de la fidélité, ce n'est pas par défaut de permanence, mais par légèreté dans la manière d'être ici et maintenant. Il ne s'agit pas tant de demander aux partenaires de durer, que de ne pas superficialiser leur appartenance mutuelle. Ainsi, la question de la fidélité se déplace: d'une exigence de durée, on en vient à une exigence de vérité et de profondeur. (p.86)

Il est rafraîchissant de lire un pasteur d'expérience oser se poser ces questions de fond. Il rappelle plus loin que l'imprévu, l'attention à l'événement et l'accueil de ce qui survient peuvent jaillir dans notre existence comme un appel.

Dans la fixité aux engagements pris jadis dans un contexte aujourd'hui dépassé, il peut y avoir un refus de la vie avec son inédit et ses appels créateurs. (p. 89)

P. De Locht indique que la durée est normalement un facteur important d'enracinement et d'approfondissement du lien conjugal. Mais il ne fait pas de la durée une valeur en soi, mais la fait dépendre du résultat bon ou mauvais qui s'en dégage. « Il n'y a aucun bien à faire perdurer une souffrance, une guerre, une relation destructrice. » (p. 92) Pour lui, la vie - et le souffle de l'Esprit - se révèle d'une créativité extraordinaire.

Ne serait donc valable que ce qui continue? On risque alors de prolonger indûment une institution devenue inadaptée, une réalité qui s'est vidée de sens, un lien qui n'a plus d'intériorité... Assimiler fidélité et durée, c'est se rendre incapable de faire le deuil; c'est ne pas s'investir intensément dans l'aujourd'hui ». (p. 93)

Cette réflexion embrasse large, et remet en question bien des attitudes face à l'avenir de nos institutions. Selon lui, il faut aller jusqu'à se poser la question suivante:

Y aurait-il des situations où la meilleure manière de respecter l'autre serait de reconnaître l'impossibilité de continuer un vivre ensemble, alors qu'on sy était pourtant engagé de tout son être? » (p. 96)

André Naud écrivait dans L'Église canadienne en 1995:

Quand on entend le discours officiel de l'Église, on a le sentiment qu'avec une naïveté qui étonne il est rédigé en supposant que tous les mariages sont faits pour réussir! Pour sortir de l'impasse actuelle, il est nécessaire de reconnaître d'une manière explicite l'inévitabilité de certains échecs humains dans le domaine des relations conjugales. Le réalisme le plus élémentaire oblige à constater que des communautés matrimoniales meurent. (p. 287)

Qu'en est-il donc de l'indissolubilité du mariage alors? Une tendance veut la percevoir comme subsistant même au lien conjugal défait, comme une réalité en soi, extrinsèque.. Jésus adoptait plutôt une vision personnaliste à l'encontre de la culture de son époque. André Naud en conclut quant au mariage:

Le devoir moral en regard de l'indissolubilité peut cesser quand la communauté matrimoniale, « communauté de vie et d'amour », irrémédiablement morte, ne peut plus subsister. On peut appliquer dans ce cas la pensée souple et ouverte que saint Paul, le premier, a estimé être celle de Jésus. Faut-il y insister longuement? Le remariage n'est pas nécessairement la solution la pire pour l'équilibre humain et spirituel des personnes concernées.» (p. 287)

Normand Provencher reprend lui aussi ces questions lancinantes: *Comment l'échec du sacrement de mariage et la reprise d'une vie conjugale enlèveraient-ils pour toujours toute possibilité d'accès à la communion sacramentelle ? Pourquoi le remariage des fidèles divorcés remariés serait-il le seul cas où le sacrement du pardon ne serait pas possible ? (. . .) Seraient-ils la seule catégorie de chrétiens pécheurs à ne pas pouvoir recommencer leur vie selon l'Évangile ? (p. 101)*

Ne deviennent-ils pas ainsi des témoins du pardon de Dieu et de l'accueil de son amour miséricordieux qui peut susciter un recommencement, à l'instar du fils prodigue de la parabole ? (p. 139)

4. La conception traditionnelle du mariage chrétien

L'enjeu du débat est de taille: qu'est-ce qui fait du mariage un sacrement?

Citant Matthieu 19, 1-12 dans leur note théologique, les évêques québécois présentent leurs convictions avec netteté:

Nous croyons que le mariage chrétien est un engagement de toute la personne pour toute la vie. Nous croyons qu'il est indissoluble, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dénouer le lien ainsi créé entre les époux ou tenter de l'ignorer. Car cet engagement est pris non seulement par les époux mais aussi par Dieu lui-même: ils ne sont plus deux mais une seule chair, que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. Cette alliance s'inscrit à l'intérieur de l'Alliance de Dieu et de son peuple dans le Christ.

Y a-t-il moyen de comprendre autrement cette page de l'Évangile? P. De Locht propose plutôt ceci:

Qu'il y ait un appel du Christ à créer des liens dont la vérité et la densité cherchent la permanence et aspirent à l'inconditionnel, cela paraît tellement dans la ligne de son message. Mais, de même qu'il invite à être parfait comme le Père céleste est parfait », il s'agit d'un idéal qui oriente la conduite humaine, sans être jamais entièrement réalisable ici, pas plus que dans les autres secteurs de l'existence. Quel titre aurions-nous à transformer en minimum indispensable ce qui constitue un idéal espéré qui oriente nos efforts? » (p.104)

Pour sa part, André Naud résumait en 1995 dans L'Église canadienne la pensée de l'exégète F.X. Durnwell qui visait à retrouver la visée précise des paroles même de Jésus sur la question:

On répudiait à propos de tout et de rien. Devant cette situation, Jésus rappelle avec force le grave devoir de fidélité en regard de l'indissolubilité de l'engagement matrimonial. Il ne faut pas lire ses paroles comme une nouvelle formulation juridique, encore moins comme une radicalisation et un durcissement de la loi mosaïque, mais comme le rappel d'une grave obligation morale, un peu comme on trouve de tels rappels dans le Sermon sur la montagne. A une interprétation juridique des paroles de Jésus, Durnwell oppose une interprétation qu'il appelle personnaliste. Tout dans le comportement de Jésus invite à faire ce choix. » (p. 285)

André Naud précise un peu plus sa réflexion:

Jésus n'a pas voulu présenter une nouvelle loi ou une nouvelle formulation de la prescription juridique; il a simplement voulu rappeler avec force la grave obligation de fidélité qu'entraîne l'engagement dans le mariage. Les Apôtres ont repris cet enseignement en comprenant qu'il pouvait laisser

place à une souplesse qui permettrait de tenir compte des situations exceptionnelles qui pourraient se présenter dans les divers milieux. » (p.285)

En se centrant sur la personne mariée et sur ses obligations face à son conjoint, Jésus présenterait donc la fidélité comme un devoir qui engage au premier chef la personne concernée. Pendant la période apostolique,

Cet enseignement a été compris comme pouvant être transmis en des termes différents pour tenir compte des milieux et comment il laissait place à des situations d'exception. [. . .] quand on parle de devoirs, il est toujours normal qu'on rencontre des situations d'exception. (p. 286)

Normand Provencher dans son tout récent essai sur les divorcés remariés réfléchit, lui aussi, sur le sens des textes scripturaires relatifs au mariage et au divorce dans les Évangiles. On peut retenir ses conclusions par les extraits suivants:

Jésus dénonce la dureté du cœur de l'homme, qui est le centre de la polémique avec les Pharisiens (. . .). Même s'il renvoie à la révélation donnée par Dieu sur le mariage au début de l'humanité, il ne se prononce pas sur ceux et celles qui, abandonnés ou acculés à la séparation, décident de se remarier, compte tenu de leur impossibilité à vivre seuls. (p. 54)

Pour répondre probablement à une situation nouvelle des communautés chrétiennes à qui il s'adresse, l'évangéliste Matthieu introduit une exception dans le cas de la porneia. (. . .) Il est important de retenir ici que dès les débuts du christianisme, l'Écriture elle-même semble admettre une exception à l'absolue indissolubilité, spécialement en cas d'adultère ou d'inconduite sexuelle. (p. 57)

Jamais Jésus ne considère une personne humaine comme définitivement perdue. Sa pédagogie est constante: il accueille les gens là où ils en sont, afin de les conduire un peu plus loin, un peu plus haut. (p. 136)

Dans le mystère pascal de Jésus, l'échec est vaincu et une nouvelle vie surgit, celle qui ne connaîtra plus la mort. Depuis Pâques, tout peut recommencer. Au cœur de la vie de l'Église, l'eucharistie fait mémoire de la mort de Jésus, mais aussi de sa transfiguration dans l'Esprit, celui qui transforme l'échec en réussite et en plénitude de vie. (p. 137)

Dans son Plaidoyer pour les divorcés remariés traduit en français en 1995, le grand moraliste catholique Bernhard Haring réfléchit précisément sur cette question de fond: la signification sacramentelle du mariage comme signe du salut offert par le Christ peut-elle subsister après une rupture irrévocable? Il est étrange que ce texte ne semble pas avoir inspiré les signataires de la note théologique.

B. Haring part du droit canon qui identifie la sacramentalité du mariage chrétien au contrat ratifié par le consentement des époux. Un nouveau mariage dans cette conception équivaldrait à une sorte de bigamie, et à un sacrilège contre la sacramentalité du premier contrat irrévocable, puisqu'il engage Dieu et le Christ en même temps que les époux.

Bulletin No 4 – Mai-juin 2007

Il relève que le concile Vatican II (dans *Gaudium et spes* # 48) a refusé cette identification pour lui préférer la définition suivante: « communion intime de vie et d'amour [...] alliance conjugale ».

D'ailleurs, les Églises orthodoxes, comme une grande partie des Églises protestantes, voit une dimension mystique au mariage sacramentel: il représente un chemin de salut.

Si le sacrement de mariage a pour objectif cette alliance de salut et de paix, ce chemin solidaire de salut, ces réalités doivent rester perceptibles.

Le Père Håring en conclut:

L'alliance conjugale est conçue évidemment comme irrévocable en soi. Mais quand elle est complètement brisée en réalité, il n'y a plus de sacramentalité authentique. (p. 62)

On ne mentionne pas cette réflexion dans la note théologique. Pour leur part, les évêques indiquent la limite et le défi d'une intervention pastorale auprès des personnes divorcées remariées. Fidèles à une logique restrictive du sacrement de mariage, ils énoncent le problème qui est le leur dans les circonstances:

Pour accompagner ces couples en exprimant la miséricorde du Seigneur, il faut d'abord reconnaître l'importance et la grandeur de l'amour humain... Mais le principal défi sera toujours d'accompagner ces personnes sans ambiguïté et sans confusion avec le sacrement du mariage.

P. De Locht reconnaît ce besoin de permanence malgré les difficultés et au cœur des crises de la vie conjugale surmontées. Mais il pense qu'on ne doit pas identifier totalement nos démarches humaines, y compris le mariage sacramentel, avec le vouloir de Dieu :

N'importe-t-il pas de laisser aux humains la responsabilité des unions qu'ils contractent, et éventuellement de leur errance ? (pp.103-104)

5. Des mesures canoniQues Qui « protègent » le mariage chrétien

Il est salutaire de retrouver dans notre passé ce qui nous a amené au blocage actuel face aux divorcés remariés. Normand Provencher nous permet de le faire rapidement :

L'Église a toujours enseigné l'indissolubilité du mariage, mais pas sans hésitation et sans exception. (p. 58)
Durant le premier millénaire, deux courants de pensée ont coexisté: l'un très rigoriste exigeant l'indissolubilité absolue et condamnant tout remariage, l'autre plus tolérant, spécialement en cas d'adultère, de captivité prolongée, de violence et de maladie grave. (p. 60-61)
Les membres du concile de Trente préférèrent déclarer seulement que l'Église ne se trompait pas en refusant le divorce, même en cas d'adultère (canon 7). "s'agit donc d'une justification de la pratique de l'Église latine qui a jugé inopportun de condamner la pratique des Églises orientales qui admettent le remariage. Nous pouvons donc affirmer que l'indissolubilité du

mariage sacramentel consommé n'est pas un dogme défini explicitement, mais une doctrine sOre de l'Église. (p. 62)

Dans son argumentation, B. Haring a utilisé la perception juridique du mariage sacramentel prôné par le droit canon de l'Église. Regardons comment les choses se passent. Les mesures disciplinaires de l'Église quant au mariage veulent signifier et protéger ce que Dieu « dès l'origine » a voulu indissoluble.

Mais l'Église, lors d'un mariage sacramentel, ne tient aucun compte d'un mariage antérieur s'il ne s'agissait pas d'un mariage religieux.

Ou encore si le mariage a été célébré entre un catholique et un protestant, on ne lui reconnaîtra pas sa validité si les règles canoniques établies à cet effet n'ont pas été respectées. Est-ce à dire que Dieu n'est engagé que dans le mariage catholique? Et selon les conditions dictées par le droit canon ?

Les évêques manifestent sans nul doute leur point de vue en mettant en second plan les questions juridiques auxquelles nous faisons allusion maintenant: « Le jugement pastoral ne peut se limiter à des considérations légales », écrivent-ils.

Une question centrale se pose maintenant: tout mariage entre baptisés est-il toujours un mariage sacramentel? A quelles conditions un tel mariage est-il réellement un sacrement? Révisons la réflexion que Normand Provencher nous présente dans son livre:

1. *Y a certes bien des chemins de réconciliation avec Dieu, bien des façons de communier au Seigneur Jésus, mais les sacrements constituent dans l'Église les moyens nécessaires et appropriés pour être rejoint par le Christ ressuscité.* (p. 81-82)
2. *Le mariage n'est pas un sacrement comme les autres. A la différence des autres, le sacrement du mariage se greffe sur une réalité humaine qui le précède et qui existerait sans lui.* (p. 93)
La théologie et le rituel du mariage ont pris des siècles à se construire. (. . .) Le sacrement était déjà agissant, sans être nommé. Peu à peu, on a pris conscience que la communion d'amour et de vie entre les époux est un véritable signe que l'amour de Dieu leur est accordé d'une façon spéciale et que leur amour mutuel est révélateur de l'amour du Christ pour son Église. (p. 94-95)
3. *(. . .) La foi appartient à l'essence du sacrement de mariage. Or nous sommes de plus en plus souvent en présence de baptisés devenus indifférents et non croyants. (. . .) Dans le contexte actuel de déchristianisation, l'Église devrait reconnaître le mariage civil comme un vrai mariage légitime, mais non sacramentel. Il s'agit d'un droit fondamental et aussi du fondement du mariage chrétien.* (p. 68-69)
4. *En acceptant le mariage chrétien comme signe de l'alliance du Christ avec son Église, il faudrait faire des nuances. Ce signe, l'amour mutuel des époux, demeure fragile, rempli d'infidélités diverses, toujours à recommencer. Il est un signifiant inadéquat au signifié, comme c'est le cas d'ailleurs dans tous les sacrements. (. . .) L'amour divin est parfait et toujours fidèle, l'amour humain connaît la faiblesse et l'échec.* » (p. 56)
5. « ... puisque chacun des sacrements a sa propre signification et sa propre façon de mettre le chrétien en relation avec le Christ, on peut se demander si le fait d'être en rupture par rapport au sacrement de mariage entraîne

nécessairement une incompatibilité avec la communion sacramentelle.

(p. 37)

On ne cesse de rappeler aux catholiques que le sacrement du pardon et la communion leur sont indispensables pour la réussite de la vie chrétienne, mais d'un autre côté, cette exigence ne devient plus nécessaire pour les catholiques remariés qui veulent vivre chrétiennement. » (p. 84-85)

Pierre De Locht avance d'autres arguments. Nous souffrons tous lorsque des couples que nous aimons se séparent, lorsque des familles se disloquent. On dit que cela ébranle les fondements de la vie en société. C'est un fait. N'y a-t-il pas bien d'autres « infidélités » qui sont aujourd'hui autrement plus perturbatrices de l'équilibre social?

Il laisse plutôt entendre que, pour s'adapter à la réalité mouvante de l'existence, la société a besoin de transgressions!

Plus radicalement peut-être, il réfléchit sur le rôle dit primordial de l'engagement institutionnel, civil ou religieux, du mariage.

Le caractère engageant d'un lien tient-il avant tout à sa ratification par une instance extérieure ou à la qualité et à la vérité de ce que vivent et engagent les partenaires? Certes, la reconnaissance sociale et la ratification institutionnelle ne sont pas dénuées d'importance; elles constituent une étape non négligeable, constructive, mais peuvent-elles en être l'élément déterminant? (p. 101)

Étonnamment, André Naud avait émis une proposition aussi radicale en 1995 dans son article sur les divorcés remariés. "y remettait en question tout l'appareil juridique dont l'Église catholique s'est doté par rapport au mariage de ses fidèles :

On reconnaîtrait comme légitime la profonde répugnance qu'ont le plus souvent les époux à venir étaler leurs difficultés conjugales devant un tribunal ecclésiastique; la loi civile, chez nous, a décidé depuis plusieurs années déjà de tenir compte de cette légitime répugnance.

On reconnaîtrait que l'Église ne sera jamais équipée, quoi qu'elle fasse, pour juger convenablement, à partir de critères bien déterminés, quand un mariage est vraiment et irrémédiablement mort et quand un remariage peut être légitime.

On reconnaîtrait que les implications sociales et l'intérêt public en matière de mariage et de divorce sont pris en charge par l'état et que c'est bien ainsi, puisque é'est bien à l'état de le faire.

On accepterait de laisser aux personnes concernées elles-mêmes le soin de juger si leur mariage est irrémédiablement mort et s'il est légitime, devant Dieu, de s'estimer libre de contracter un nouvel engagement.

L'Église continuerait à « notarié » le statut matrimonial de ses fidèles. Dégagée de tout ce qui entache présentement sa crédibilité et de tout de qui rend son discours pastoral si difficile, elle veillerait à promouvoir le sérieux des engagements pris devant Dieu et devant elle. » (p. 288)

Concluons avec Normand Provencher sur ce paradoxe de l'indissolubilité du mariage catholique actuel:

L'indissolubilité du mariage ne s'impose pas simplement comme la permanence d'un contrat ordonné à la procréation, mais comme l'expression de l'amour et de sa perpétuité. Mais si l'amour entre les conjoints n'existe plus et s'il fait place à un véritable désaccord et même à l'inimitié, l'indissolubilité court le risque, dans bien des cas, de faire du mariage « une société de haine insoluble ». Les faits concrets nous placent devant une contradiction étonnante: le mariage sacrement de l'amour, et un vécu de mésentente. (p. 67)

Que faire dans de telles circonstances de "indissolubilité du mariage?"

6. Un second mariage sacramentel est possible chez nos frères orthodoxes

En 1980, lors du Synode dédié à la famille, l'assemblée des évêques avaient recommandé au pape Jean-Paul II de se livrer à une nouvelle et plus profonde recherche sur la pratique des Églises sœurs d'Orient face aux divorcés remariés. Les pères synodaux souhaitaient qu'on réfléchisse davantage à leur pratique de la miséricorde pastorale face à cette situation. Dans son exhortation publiée en 1981, le pape n'y fait aucunement allusion.

Il est malheureux que les évêques du Québec n'aient pas mentionné, de près ou de loin, la spiritualité orthodoxe de l'oikonomia, qui ouvre la porte depuis des siècles à une pratique pastorale beaucoup plus compréhensive et miséricordieuse devant la situation des couples dont une première union a échoué. Le P. Bernhard Haring nous la présente dans son livre *Plaidoyer pour les divorcés remariés*.

L 'oikonomia désigne l'ensemble du projet de Dieu pour le monde qu'il veut mener au salut en bon Père de famille qu'il est; [...] elle est caractérisée aussi par la foi au Bon Pasteur, qui connaît et appelle par son nom chacune de ses brebis et, quand c'est nécessaire, abandonne au bercail les quatre-vingt-dix-neuf d'entre elles qui sont à l'abri, pour se mettre en chemin à la recherche de la brebis perdue, poussé par l'inquiétude et l'amour.

(. . .) Il s'agit d'une foi débordante de confiance dans l'Esprit Saint qui, si nous nous livrons entièrement à la louange de Dieu et prions avec humilité, nous enseigne la sagesse et nous octroie le don du discernement. (pp.46-47)

B. Haring développe par la suite cette « économie » spirituelle et pastorale par rapport aux pratiques orthodoxes à propos du mariage sacramentel. Il indique en premier lieu que la liturgie orthodoxe veut inciter cordialement à la fidélité dans le mariage. Puis il mentionne comment les Églises mettent toutes leurs ressources en jeu pour sauver les mariages susceptibles de l'être, encourageant surtout le pardon guérisseur.

Elles ne s'attardent que dans certains cas particuliers à la question de la validité du consentement matrimonial, à la différence des Églises d'Occident.

Elles perçoivent la « mort morale » d'un mariage comme beaucoup plus sérieuse que le décès de l'un des conjoints. Il s'agit d'une destruction totale, d'une rupture douloureuse au point le plus crucial d'un mariage destiné au salut dans le Christ:

On considère qu'il y a mort morale quand le mariage en question ne laisse plus rien apparaître du caractère salvifique qu'il devrait avoir; plus encore, quand la vie commune peut être préjudiciable au salut et à l'intégrité de l'un des conjoints. (p. 52)

Le P. Haring cite la liturgie orthodoxe concernant la bénédiction d'un second mariage. Elle n'est pas comme la première célébration entièrement dominée par la joie. Rappelant l'échec du premier mariage, elle met l'accent sur la bonté miséricordieuse de Dieu. Dieu ne veut que le bien et le salut de l'être humain:

Si toi, Seigneur, tu tiens rigueur des transgressions, qui pourra se tenir debout devant toi? Quelle chair peut se justifier en ta présence ? (p. 58)

Normand Provencher écrit dans le même sens:

Comme font les Églises orthodoxes, il faudrait reconnaître la valeur sacramentelle de leur seconde union et offrir une célébration liturgique qui manifesterait la différence avec le premier mariage. (p. 144)

Nous savons par ailleurs que nos frères protestants voient aussi le remariage comme une réalité possible. Il faudrait sans doute s'intéresser à leur argumentaire et à leurs pratiques pastorales actuelles en ce domaine.

Même dans l'Église catholique, il y place pour la créativité et l'adaptation face à la situation du monde moderne. Un exemple cité par Normand Provencher ouvre des pistes à cet égard :

... , dans plusieurs diocèses du Japon les communautés chrétiennes accueillent dans leurs églises deux personnes qui ne sont ni baptisés ni catéchumènes pour la célébration de leur mariage. (. . .) Il est évident qu'il ne s'agit pas du sacrement de mariage, mais d'une célébration religieuse. Pourquoi ne pas faire preuve d'imagination pour que les divorcés remariés soient positivement accueillis dans l'Église dont ils sont toujours membres? (p. 114)

Quant à lui, André Naud encourageait la reconnaissance sacramentelle d'une seconde union dès 1995. Il écrivait:

Plusieurs motifs suggéreraient de ne pas refuser le statut sacramentel à un remariage dans lequel on s'engage avec sérieux, devant Dieu et devant tous. (. . .) Le mariage dont il est question est moralement légitime. Si tel est le cas, il est donc logique qu'il soit reconnu de plein droit dans l'Église. L'Église enseigne que le sacrement est très important pour ceux qui s'engagent dans le mariage. Il est donc logique qu'elle reconnaisse cette importance également et peut-être surtout - dans le cas d'un remariage. D'autres motifs relèvent d'une attitude plénière d'accueil dans l'Église de

ceux qui ont vécu une première épreuve difficile et qui veulent, avec la grâce de Dieu et profitant de l'expérience acquise, refaire leur vie dans une union qui mettra toutes les chances de leur côté. » (p. 289)

7. Les évêques du Québec décrivent la « communauté chrétienne peu accueillante » : est-ce vraiment le cas?

La note théologique précise: « Il arrive que des couples se retrouvent devant une communauté chrétienne peu accueillante. Ils font face à la dureté des préjugés et des rejets. Un discours catégorique, sans nuance, peut donner l'impression qu'il n'y a pas de place pour les personnes séparées remariées au sein de l'Église. » C'est possible bien sûr.

Mais aux yeux du plus grand nombre, le jugement négatif et le rejet ne sont pas d'abord perçus comme venant de la communauté locale, mais plutôt des « chefs ». Du pape, de Rome, de l'Église avec un grand É qui regarde au dessus de la tête de tout le monde et qui n'a pas vraiment d'états d'âme.

Les évêques québécois, avec raison, rappellent, selon les mots même de Benoît XVI, que les divorcés-remariés ne sont pas exclus de l'amour de l'Église et de l'amour du Christ.

Mais Pierre De Locht en appelle à une autre manière d'exercer la tâche de l'autorité dans l'Église: stimuler en chacun, et en chaque communauté, cette diversité créatrice et la confronter dans le dialogue entre tous afin que se créent des ponts et que se déploie la communion de ceux qui font confiance aux grands appels lancés par Jésus le Christ. Sinon...

La référence ultime n'est dès lors plus l'Évangile dans sa forme plurielle, la Bonne Nouvelle de Jésus aux découvertes inépuisables, toujours plus profondes que ce que l'on en a compris jusqu'ici. Elle n'est pas non plus la vie chrétienne, multiforme et en perpétuelle mouvance, mais un magistère se suffisant à lui-même. (p. 139)

André Naud, dans son fascicule Pour une éthique de la parole épiscopale publié en 2002, mentionnait pour sa part quatre éléments importants de la tâche magistérielle en ce temps-ci :

- a) un devoir de modestie lorsque l'autorité religieuse parle de la Transcendance ou impose des obligations absolues à la conscience ;
- b) la vérité que l'Église souhaite proposer doit être « le fruit d'une incessante recherche » et la récompense de ceux qui se font les protecteurs d'une suffisante liberté de pensée et d'expression (p. 23);
- c) un respect des personnes à qui on s'adresse, « avec leurs questions propres, leurs compétences, leurs cheminements, leurs doutes inévitables, leurs résistances (souvent légitimes), leur droit à connaître la vraie pensée de ceux qui assument la tâche de les éclairer » (p. 25) ;
- d) un principe général, finalement: l'unité de pensée et d'action est essentielle, mais seulement sur l'essentiel. « Une telle formule rappellerait qu'il y a place dans l'Église pour bien des pensées diverses, voire même pour des pensées antagonistes ou irréconciliables. C'est le cas en ce qui concerne maintes questions morales épineuses ou particulièrement difficiles, pour lesquelles on ne trouve guère de

solution toute faite, même dans l'Écriture. C'est le cas pour l'exégèse de nombreux textes de l'Écriture, parfois de la plus grande importance. C'est le cas pour l'interprétation et le poids à accorder à tant de ces enseignements qui parsèment l'histoire de l'Église, et c'est le cas même pour les enseignements des conciles. (p. 33)

A bien relire ces propos et d'autres du même ordre, peut-on espérer un discours sur la situation des personnes en situation conjugale particulière à la fois plus branché sur les expériences des individus concernés et leurs communautés d'appartenance, plus ouvert aux recherches théologiques et œcuméniques actuelles, et plus créatif sinon audacieux?

8. Message à ceux et celles qui songent à un nouvel engagement conjugal

Il faut maintenant faire place à l'action. Voilà pourquoi les évêques du Québec se demandent: « Comment développer une attitude accueillante envers ceux et celles qui ne réussissent pas pour le moment à atteindre l'idéal chrétien proposé ? »

Après avoir révisé l'enseignement actuel sur le mariage dans toutes ses possibilités, il faut se souvenir qu'au moins l'un des deux conjoints a un vécu conjugal et familial antérieur. La note rappelle que cela l'aura marqué et fait partie de son histoire. Il conserve à cet égard des obligations, notamment le soin des enfants, un pardon éventuel et une relation correcte avec le conjoint précédent.

On mentionne l'impact possible sur la communauté chrétienne. On souligne la possibilité d'une déclaration de nullité du mariage antérieur à vérifier.

Cela étant dit, que faire pour les autres? Quel idéal chrétien de couple leur proposons-nous? Faut-il rompre leur deuxième union pour redevenir une personne séparée, célibataire ? .. ! Ou vivre avec femme et enfants, mais comme frère et sœur ?;,,! Qui est appelé à l'héroïsme?

Les réflexions précédentes font comprendre qu'il y a beaucoup d'autres choses à proposer.

Normand Provencher avance deux propositions stimulantes:

- a) On peut toujours recommencer;
- b) Les divorcés remariés ont une mission à remplir dans l'Église.

a) On peut toujours recommencer

Bien sûr, une crise conjugale peut mener à la catastrophe, mais elle peut constituer une étape de croissance formidable.

Il y a aussi des groupes d'accueil et de cheminement offerts dans divers endroits pour les couples divorcés remariés. Il serait encore mieux de voir se mettre sur pied des services d'accompagnement des divorcés remariés dans chacun de nos diocèses.

Il y a enfin un message à recevoir devant l'échec d'une première union. Normand Provencher l'explique ainsi:

La vie trouve son sens, non par des succès seulement, mais aussi par des échecs assumés et surmontés. (. . .) En ce qui concerne le mariage, l'échec se produit dans un domaine très personnel et il comporte des répercussions profondes sur l'image de soi, entraînant parfois la mésestime, la dévalorisation et la peur de s'engager dans un nouveau projet. (p. 134)

Jésus connaît bien le cœur humain et il sait qu'il y a en chacun, en chacune une capacité de renouveau et une possibilité de relèvement. Révélant ainsi la grandeur du cœur humain, il ne pactise pas cependant avec ses méfaits et ses faiblesses. (p. 136)

Jésus lui-même a vécu l'échec. Sa bonne nouvelle sur Dieu et la venue de son Royaume d'amour et de vérité n'a pas été accueillie par beaucoup de ses contemporains. (p. 137)

Selon le message chrétien, depuis la résurrection de Jésus, l'échec n'a plus le dernier mot. Nous ne pouvons le nier, mais il n'est pas un point final. Avec le Christ, il peut être dépassé et devenir un tremplin pour aller plus loin. L'échec ne conduit pas automatiquement à Dieu et il n'est pas la condition primordiale d'une vie réussie. (. . .) Nul besoin d'échouer pour trouver le bon chemin. Mais si nous vivons un échec, son acceptation chrétienne peut devenir l'occasion d'une profonde expérience spirituelle et d'un nouveau départ. (p. 138)

Autant dire que le remariage des divorcés peut devenir pour nous un signe de confiance dans la vie et la manifestation d'une espérance qui se montre plus forte que l'échec.

b) Les divorcés remariés ont une mission à remplir dans l'Église.

On dit que les divorcés remariés ont droit au bonheur et au pardon. Mais ils ont aussi un rôle à réaliser dans nos communautés chrétiennes.

Nous avons tous une responsabilité dans la réussite d'un mariage, quel qu'il soit. Il sera toujours précieux de contribuer à créer un climat de compréhension, d'écoute et d'entraide qui aidera les couples à ne pas trop vite démissionner devant les inévitables soubresauts et difficultés de leur vie matrimoniale.

Oui, la vie de couple est fragile, comme tout projet de vie d'ailleurs. Les divorcés remariés nous rappellent que nous pouvons toujours échouer. Ils nous invitent à ne pas juger sévèrement les autres, à être compatissants.

Mais il y a plus:

... des couples remariés peuvent nous en apprendre beaucoup sur l'Évangile, cette Bonne Nouvelle du pardon qui ouvre sur la vie. Ils nous rappellent que l'Église ne se définit pas comme une société de parfaits, mais comme une communauté de pécheurs pardonnés, croyant à la force du pardon de Dieu et à la résurrection de Jésus, la victoire sur l'échec. Pour sortir du conflit entre justice et miséricorde, entre les exigences des lois et

la vie concrète, nous devons reconnaître la réalité de l'échec, l'assumer et accompagner les victimes. (p. 139-140)

Dans leurs parcours humains et spirituels, des divorcés remariés arrivent à la certitude qu'un présent et un avenir chrétiens sont possibles pour toutes les personnes qui vivent un échec. Nous avons tous besoin d'entendre leur témoignage qu'actualise le message de l'Évangile: avec Jésus, nous pouvons tous repartir à neuf. (p. 155)

Les divorcés remariés sont-ils aux marges de l'Église ? Non, ils en sont plutôt au cœur comme témoins conscients de la miséricorde et de la fidélité de Dieu. (p. 155)

C'eut été trop demandé à nos évêques d'avancer jusque là ?

« Un certain nombre de portes leur sont évidemment fermées », écrivent les évêques québécois. Pour eux, il s'agit de la porte d'un remariage sacramentel et de celle de la communion eucharistique.

En s'appuyant sur l'évidence pour fonder leur position, les membres du comité de théologie de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec se donnent plus ou moins congé de devoir. Ils ont déjà mentionné certains arguments mais, en ayant recours à une prétendue évidence, ils se dispensent d'une réflexion théologique et pastorale plus étoffée. Pas nécessaire de déployer une grande rigueur intellectuelle puisque cela tombe sous le sens. C'est évident.

Nous croyons avoir démontré qu'il y a au contraire beaucoup à réfléchir et à échanger avant d'en arriver à de telles évidences ...

Une chose est sûre: la pratique pastorale d'une grande partie des agents de pastorale de l'Église québécoise va dans le sens d'un accueil inconditionnel, d'un partage des responsabilités et d'une communion très large avec les personnes divorcées remariées qui veulent bien vivre avec les communautés chrétiennes l'aventure de l'Évangile en ce temps.

Comme l'écrivait André Naud dans son opuscule Pour une éthique de la parole épiscopale :

C'est vraiment la charité qui est au cœur de la pensée chrétienne et non ce goût tatillon et presque sourcilieux pour une conformité des vues sur toutes choses. C'est la charité qui caractérise en profondeur l'Évangile. Quand on parle d'unité, c'est d'abord d'elle et de ses exigences qu'il faut parler. (p. 32)

Mais il est étonnant de constater que trois évêques allemands avaient déjà pris une tout autre prise de position quant à l'accès des divorcés remariés à la table eucharistique en 1993 et 1994, en poursuivant un dialogue d'autant plus courageux que rare à notre époque avec les autorités du Vatican.

Normand Provencher résume leurs propos libérateurs pour bien des couples vivant une seconde union et qui souhaitent vivre leur vie de foi à part entière dans l'Église:

La conscience personnelle est le juge ou la norme ultime de la moralité. En conséquence, aucune autorité humaine, pas même celle de l'Église, ne peut se substituer à la conscience personnelle; par contre, la conscience n'est pas une alternative au magistère de l'Église. (p. 86)

Pour apprendre à bien agir moralement, le temps est nécessaire. Il convient donc de faire appel au principe de la « gradualité », qui « exige aussi qu'on ne demande pas tout à tous au même moment et de la même manière ».

Ne faut-il pas prendre en compte la fragilité et les limites de chacun, sans réduire les exigences de l'Évangile et en appelant à la conversion? On comprend ainsi que l'Église attache un grand prix aussi bien à la formation des consciences qu'aux exigences et aux valeurs du mariage chrétien. (p. 86-87)

Ils [ces 3 évêques allemands] abordent le problème de l'accès à la communion eucharistique, en soulignant que la décision ultime en ce domaine revient à la conscience individuelle. Ils précisent toutefois que la conscience doit être éclairée, en se référant à certains critères et en acceptant de mener la réflexion avec un prêtre. (p. 44-45)

Ils rappellent une donnée importante de la doctrine traditionnelle de l'Église : « La norme générale doit, en chaque cas, être rapportée à la personne concrète et à sa situation individuelle, sans pour cela supprimer cette norme. » En un mot, il s'agit ici de l'épikie ». (p. 48)

Les évêques allemands concluent leurs échanges avec le Vatican en écrivant à leurs fidèles:

Nous n'avons vu aucune possibilité d'une autorisation officielle, mais un « accès » à la Table du Seigneur nous a paru possible, dans des conditions indiquées avec précision, de par une décision bien pesée de la conscience. Cette différence entre « autorisation » et « accès » est pour nous fondamentale. (p. 49)

Normand Provencher constate aussi:

Cette discussion entre une Église locale [en Allemagne] et Rome est saine et même à encourager. Les deux instances tiennent à être fidèles au message de Jésus sur le mariage et sur la miséricorde de Dieu. Il n'y a pas de désaccord doctrinal. Le différend porte sur la question de la pratique pastorale dans des cas particuliers. Il s'agit du juste rapport entre la norme objective générale et la décision personnelle de conscience. » (p. 89)

9. Que dire aux couples en difficulté?

La note théologique des évêques québécois aborde aussi un problème délicat:

Il importe également de tenir compte d'autres couples qui vivent une situation conjugale difficile et persévèrent malgré tout en comptant sur la bienveillance de Dieu et la solidarité de l'Église.

Autant B. Haring que P. De Locht ont abordé cette question. B. Haring parle de « l'expérience radicale de la gratuité, grâce à laquelle les époux s'accueillent comme don de Dieu et grandissent en même temps et conjointement en gratuité et en amour reconnaissant. » (p. 38)

P. De Locht écrit :

Certes, il y a des cas où il est possible de remettre sur le métier cette laborieuse construction du couple et où les difficultés rencontrées peuvent se transformer en crise de croissance. On ne peut que le souhaiter, en constatant d'ailleurs que les couples les plus profondément unis ne sont arrivés bien souvent à cette entente profonde qu'à travers des épreuves et crises patiemment surmontées. Aussi souhaitable que ce soit, qu'est-ce qui permet de penser que cette résurrection est toujours possible ? (p. 96)

Ainsi donc les communautés chrétiennes sont appelées à chercher sérieusement à réconcilier la fidélité au dessein de Dieu sur le mariage comme sacrement de salut et la miséricorde divine toujours offerte.

Normand Provencher cite dans son livre Patrick Jacquemont qui écrivait en 1993 :

Si des divorcés prennent le risque d'aimer à nouveau, ils ne bafouent pas l'amour de ceux qui fêtent leurs noces d'argent, mais ils leur disent, au contraire, qu'après un amour blessé, on peut aimer à nouveau et que c'est dans tous les cas, la force de l'amour qui est plus forte que la mort de l'amour. » (p. 110)

D'une façon plus générale, l'Évangile ne nous indique-t-il pas les pas qu'il nous reste à faire? Certaines paraboles peuvent nous donner à penser :

- a. Le frère aîné de l'enfant prodigue ira-t-il partager la joie du Père?
- b. Les ouvriers de la première heure en voudront-ils longtemps au patron si généreux envers les travailleurs arrivés en fin de journée?
- c. Finalement, le sabbat est-il vraiment fait pour l'être humain?

10. Une vie en abondance à la suite du Christ

Dans leur note théologique, les évêques québécois soulignent quelques éléments qui peuvent aider les personnes divorcées remariées à participer à la vie de l'Église. Ces éléments ont leur importance: l'accueil et l'écoute par des agents de pastorale; la clarification des situations particulières; l'apprentissage de la prière dans une nouvelle situation conjugale; la révision de leurs engagements baptismaux; l'écoute de la Parole lors des célébrations en commun; la participation aux engagements sociaux et aux activités fraternelles de la communauté chrétienne à laquelle on appartient.

Cela fait déjà beaucoup. Mais ...

Les évêques eux-mêmes le reconnaissent: les restrictions au remariage en Église, ou à toute forme de bénédiction, et à la communion eucharistique « sont souvent compris comme une punition, voire une totale exclusion de l'Église.)) C'est peut-être alors le rôle de l'Église, détentrice de vérité, qui est mis en cause.

En janvier 2007, la revue *Le Monde des religions* publiait un sondage sur les Français et les religions. Les résultats manifestent un fossé entre le dépôt de la foi tenu par les autorités de l'Église et la foi déclarée de ses membres. Quelques jours plus tard, Jean-Marie Donegani en commente les résultats de la façon suivante:

Les gens, au lieu de raisonner en termes d'appartenance à une Église, raisonnent en termes d'adhésion à des valeurs et d'identification, totale ou partielle, à un foyer de sens.

(...) Il est difficile pour l'Église de renoncer à la primauté de sa version de la vérité. Il y a selon elle une objectivité des contenus de foi. Or cette approche est en contrariété avec notre culture dans laquelle c'est le sujet qui décide ce qui est vrai, bon ou juste pour lui. (. . .) Et l'on passe du règne de la vérité au règne de l'authenticité: être soi-même et non pas conforme à des vérités extérieures. journal Le Monde, 20 janvier 2007

Pour notre part, en tant que membres du Forum André Naud de Montréal, nous sommes convaincus qu'il y a d'autres chemins possibles, tout à fait respectueux de la Tradition, de l'idéal présenté par Jésus et dégageant une ouverture à bien davantage pour les personnes divorcées remariées que ce que la note théologique de novembre 2006 propose.

Dans son document d'orientation pour la formation à la vie chrétienne Jésus Christ. chemin d'humanisation publié en 2004, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec précisait déjà l'espérance à laquelle elle se sentait appelée.

Le service du Royaume se traduit aussi par des modes de fonctionnement interne et de présence à la société. L'Église se veut un signe de communion dans la foi et la parole partagées, la fraternité, la coresponsabilité, la prière et l'engagement, par-delà toute différence de condition sociale, d'origine culturelle ou de formation intellectuelle. Elle se reconnaît appelée à renoncer à toute position de pouvoir dans la société pour adopter une attitude de solidarité fraternelle. Elle cherche à rejoindre les personnes et à les rencontrer sur leur terrain». Elle souhaite s'engager dans les débats publics ((en y apportant sa contribution propre et les ressources de sa tradition.» Dans un esprit d'œcuménisme et de rencontre interreligieuse, elle veut collaborer avec des personnes ou des groupes de différentes confessions ou allégeances à toute réflexion sur le devenir humain et à tout effort pour le promouvoir. (p.37-38)

Les membres du Forum André Naud n'ont pas l'impression d'avoir démerité à ce chapitre par le texte actuel. Au contraire, nous espérons avoir contribué à ce service du Royaume d'amour et de miséricorde que Jésus de Nazareth est venu instaurer le premier. Après tout, n'a-t-il pas dit: « Allez donc apprendre ce que signifie: C'est la miséricorde que je veux, non le sacrifice». Car je suis venu appeler non pas les justes, mais les pécheurs. » (Mt 9, 13)

07 mai 2007

Jean-Pierre Langlois
Forum André-Naud Diocèse de Montréal

Bibliographie

- AECQ, *L'accueil des personnes en situation conjugale particulière*. Note théologique et pastorale # 4 (27 novembre 2006). 5 pages
- AECQ, Jésus Christ, chemin d'humanisation. Orientations pour la formation à la vie chrétienne. Médiaspaul, Montréal, 2004. 109 pages
- Pierre De Loch, *La foi décantée*. DDB, Paris, 1998. 194 pages
- Bernhard Haring, *Plaidoyer pour les divorcés remariés*, Médiaspaul, Cerf, Montréal/Paris, 1995. 115 pages
- Sophie Gherardi et Stéphanie Le Bars, *L'Église sera vaincue par le libéralisme*. Entretien avec Jean-Marie Donegani, *Journal Le Monde*. 20 janvier 2007
- André Naud «L'Église d'aujourd'hui et les divorcés remariés» in *L'Église canadienne* 28, #8 (septembre 1995). pp. 284-289
- André Naud *Pour une éthique de la parole épiscopale*. Fides, Montréal, 2002. 62 pages
- Normand Provencher *Une place à part entière. Les divorcés remariés dans l'Église*. Novalis, Ottawa, 2007. 171 pages

2. MISÉRICORDE POUR LES DIVORCÉS REMARIÉS, Louis Cornellier

D'aucuns, il m'arrive d'en être, croient que, sur certaines questions, en matière de morale sexuelle par exemple, l'Église en fait trop. Ne se détourne-t-elle pas de l'essentiel, en effet, en palabrant sur le port du condom et sur le mariage gai, perdant ainsi en pertinence spirituelle, aux yeux de plusieurs, ce qu'elle gagne en rigidité dogmatique? D'autres, toutefois, et ils n'ont pas tort, soulignent qu'en accordant de l'importance à ces questions, l'Église nous impose de reconnaître leur pleine valeur. Contre une certaine idéologie du « y'a rien là » qui nourrit un relativisme délétère, elle nous rappelle ainsi que ce qui vaut ne se traite pas à la légère et exige d'être considéré avec égards. Il en va ainsi, notamment, de la question des divorcés remariés. Ces derniers en effet, ne sont pas exclus de l'Église, mais ils le sont des sacrements de la réconciliation, de l'Eucharistie et de l'onction des malades tant qu'ils ne renoncent pas à l'intimité conjugale. Pour les chrétiens progressistes, cette relative mise à l'écart est scandaleuse. L'Église, pourtant, y tient, afin de préserver l'enseignement du Christ sur l'indissolubilité du mariage.

Dans *Une place à part entière -les divorcés remariés dans l'Église*, un essai qui combine la rigueur théologique et l'esprit de miséricorde évangélique, le professeur Normand Provencher plaide en faveur d'une évolution de l'enseignement de l'Église à cet égard. Ce dernier, écrit-il, doit être pris en compte, mais il importe toujours de lui adjoindre « le message et les attitudes de Jésus qui nous révèle le Dieu de tendresse, Celui qui tire toute sa joie dans le pardon et qui rend toujours possibles les recommencements». « Dieu le Père a uni l'homme et la femme en général. Écrit le franciscain Roger Poudrier dans son essai *Miséricorde*, mais a-t-il béni Martin et Julie en particulier? » Dans *La foi décantée*, le prêtre belge Pierre de Loch, pour sa part, demande: «Tout d'abord, qu'est-ce qui permet de dire que l'union conclue est l'œuvre de Dieu? » Sans

aller aussi loin, Provencher s'inscrit dans la même logique, celle qui nous impose de reconnaître les fragilités des engagements humains. Il cite, par exemple, le théologien Michel Legrain, spécialiste de cette question: « La doctrine catholique de l'indissolubilité, en refusant toute ombre de licéité et de moralité à une vie conjugale menée hors sacrement de mariage, a peut-être trop souligné le déjà-là du Royaume, occultant toutes les pesanteurs du pas-encore. »

Provencher, qui en appelle à une théologie de l'échec, ne propose pas de rejeter radicalement le magistère de l'Église sur cette question. La seconde union, écrit-il, n'a pas nécessairement à être reconnue comme sacrement, mais « nous devons admettre la valeur spirituelle et morale de certains remariages civils qui ont parfois plus de profondeur humaine et religieuse que le premier mariage » et redonner une place à part entière, avec accès à tous les autres sacrements, à ces chrétiens dont la démarche spirituelle est sincère. « Devrait-on, demande-t-il limiter l'accès aux sacrements, notamment la communion, aux chrétiens et chrétiennes qui en sont dignes? Qui donc en serait digne? Les sacrements sont-ils des récompenses qui permettraient d'honorer la réussite de tel ou tel chrétien? L'église serait-elle l'église sans la présence des pécheurs? » Au repas du Seigneur, les places autour de la table ne sont pas comptées.

Recension du livre « Une place à part entière »

Les divorcés remariés dans l'Église,

Normand Provencher

Publié dans le journal Le Devoir

Section 3 : **Dossier: Femmes et Ministères**

1. Lettre des responsables du dossier au Centre Justice et foi.
2. Témoignage de Diane Foley (Extrait d'une conférence)
3. Mini colloque d'une communauté chrétienne sur la question. Article de Robert Hotte

1. Lettre des responsables du dossier au Centre Justice et foi.

Montréal, le 13 avril 2007

Bonjour à toutes et tous,

Pour vous permettre de continuer à suivre la question des femmes en Église et plus particulièrement l'enjeu de l'ordination des femmes, nous vous suggérons quelques lectures:

Un nouveau texte est disponible sur le site du réseau Femmes et Ministères. Il s'agit du témoignage de Diane Foley qui demande à L'Église de s'ouvrir au discernement concernant les appels des femmes au sacerdoce.

Nous vous soulignons aussi l'article publié dans la revue Relations du mois de mars 2007 (no 715) concernant les 30 ans de sacerdoce des femmes. L'auteure est Mia Anderson, prêtre de l'Église anglicane et curé de la paroisse St-Michel à Québec.

Nous vous soulignons aussi la parution récente du livre *Franchir le miroir patriarcal*, sous la direction de Monique Dumais aux éditions Fides.

Nous rappelons qu'il est possible de commander le DVD reprenant toutes les communications données lors du colloque sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés (conférences, table ronde oecuménique, synthèses), des extraits de la liturgie d'envoi qui a clôturé l'événement ainsi que les propositions issues du travail. Nous remercions tout particulièrement l'équipe du Centre St-Pierre pour son professionnalisme dans la production de ce DVD.

Le coffret de 3 disques peut être commandé au coût de 20 \$ (incluant les frais d'expédition) en faisant parvenir le bon de commande ci-joint (également disponible sur le site WVIW.cif.ac.ca) au Centre justice et foi, ais Christiane LeGuen, 25 rue Jarry Ouest, Montréal, H2P 1 S6. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Christiane LeGuen au 514-387-2541 ou cleguen@cjf.qc.ca.

Élisabeth Garant et Marco Veilleux

2. Témoignage de Diane Foley (Extrait d'une conférence),

osu Moncton 4 octobre 2006

« L'étincelle du feu divin est en moi, la semence de l'Esprit-Saint grandira » (Hymne de L'O.T.P. p.1531)

A l'âge de 24 ans, alors que je n'étais pas encore engagée dans la vie religieuse, j'ai vécu une expérience intérieure très forte m'appelant à devenir disciple de Jésus-Christ. Cet événement s'est produit au contact de l'évangile de Marc, ch. 3, 13-14: « Alors, Jésus gravit la montagne, il appela à Lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à Lui et il en institua douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher. »

J'ai expérimenté en moi une attraction et un combat indicibles. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait puisque c'était à mes yeux tout à fait impossible pour une femme. Qui étais-je, moi, pour aller donner la Parole en son Nom? J'étais une simple femme de 24 ans, professeure de français au secondaire, sans aucune formation ni préparation pour assumer un ministère ecclésial. Je dis alors au Seigneur « Si c'est bien Toi qui me fais signe en ce moment, Seigneur, indique-moi quoi faire, moi je ne le sais vraiment pas ». Alors est montée dans mon cœur cette parole: « Va faire tes études en théologie ». C'était si net, si simple, si inattendu que je savais que cela ne venait pas de moi.

Quelle paix, quel enthousiasme produisait ce message! Je me suis donc inscrite aux études en théologie pendant cinq années consécutives, de 1972 à 1977, pour en sortir avec une maîtrise en théologie.

Entre 1972 et 2005, j'ai été témoin de la montée des laïcs dans l'Église dans la foulée du concile Vatican 11, de l'effervescence de la Révolution tranquille, de l'accès des femmes laïques aux études en théologie. Il s'ensuivit une prise de parole de théologiennes chevronnées par le biais de groupes comme L'autre Parole, Femmes et Ministères, etc. etc. J'ai vu apparaître quantités d'études exégétiques sur la place des femmes dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans l'histoire de l'Église, des études au plan sociologique et à tous les niveaux des sciences humaines développées au cours du XXe siècle. J'ai même écrit mon mémoire de maîtrise sur « La conception de la femme dans les Épîtres de Paul aux Corinthiens et aux Galates ».

Par la suite, de 1978 à 1998, je suis devenue ursuline et je fus plongée dans divers champs d'activités pastorales et catéchétiques tant dans l'enseignement au secondaire que dans l'animation pastorale scolaire, paroissiale et diocésaine. J'ai assumé la responsabilité de l'éducation de la foi des adultes et de la coordination de la pastorale d'ensemble au diocèse de

Bulletin No 4 – Mai-juin 2007

Gaspé. J'ai côtoyé des femmes mandatées pour administrer le baptême, présider des mariages ou des funérailles. J'ai travaillé avec des compagnes portant le titre de « chancelières », coordonnatrices de la pastorale d'ensemble, prédicatrices de retraites, etc. etc.

Cependant, si les femmes ont pu rendre des services nouveaux dans l'Église, il n'en demeure pas moins qu'il y a un recul institutionnel face aux ministères ordonnés et reconnus, particulièrement avec la lettre apostolique de Jean-Paul II interdisant même d'en parler.

Quand je regarde les démarches multiples faites auprès des évêques et du pape par tant de gens qui désirent une ouverture de l'Église, dont une des vôtres, sœur Odette Légère de l'Acadie, je comprends que « si l'espérance fait vivre, la longue attente fait mourir ». De là est venu un sentiment « d'urgence du Royaume » qui a pu conduire certaines femmes à décider de se faire ordonner sur un bateau ou ailleurs... Comme le dit si bien Jésus: « Laissons l'arbre porter ses fruits... » Peut-être ces femmes sont-elles comme ces gens dont certains disciples disaient: « Maître, nous avons vu des gens qui ne sont pas avec nous, guérir en ton nom... » Jésus dit « Laissez-les faire; car qui n'est pas contre nous est avec nous! »

Pour ma part, j'ai senti grandir en moi l'appel à me consacrer au ministère de la Parole. Les autorités de ma communauté m'ont confirmée ce don et cet appel. Je peux vous dire que, dans l'exercice de ce ministère, il m'arrive parfois des expériences assez cocasses. Je vous en partage une parmi d'autres. Voici ce que j'ai vécu, l'hiver dernier, à l'intérieur d'une même semaine : être demandée en mariage par un veuf, être reconnue « prêtre » par le curé de la paroisse où je donnais une retraite et, la fin de semaine suivante, être reconnue « diacre » par les diacres à qui je donnais un ressourcement. Le dimanche matin, deux d'entre eux étaient reçus au ministère du lectorat, mais, moi, j'étais assise dans l'assemblée, exclue de ce ministère officiel que je venais pourtant d'exercer pour eux pendant 48 heures. L'année précédente, dans un autre diocèse, j'ai même fait vivre aux diacres un envoi en mission par imposition des mains avec leur vicaire général; et ce, à sa demande.

A la lumière de cette petite anecdote, le mouvement que je perçois dans l'Église actuelle est que la mission des femmes continue de s'y exercer officieusement, mais qu'une lassitude s'installe autour de cette question avec un sentiment de redite, de répétition comme un mouvement qui tourne en rond. « Devant » cette réalité et « de-dans » cette réalité, quelle est mon espérance ? Quelle est ma vision de la mission de la femme en Église, voire de l'accès des femmes aux ministères ordonnés ou reconnus?

3. Mini colloque d'une communauté chrétienne sur la question :

« Dorénavant ... les pierres elles-mêmes crieront », Robert Hotte, diacre

L'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique: une question réglée !

Introduction

« Quelques pharisiens de la foule lui dirent: « Maître, réprimande tes disciples. » Mais il répondit: « Je vous le dis, si eux (elles) se taisent, les pierres crieront. » (Luc 19, 39-40). Le texte qui suit sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés représente une prise de position personnelle sur le sujet. Cette opinion, par ailleurs, est partagée par plusieurs dont entre autres des membres du Forum André-Naud (voir Le Diaconal de décembre 2006) et le Réseau Culture et Foi qui le propose depuis des années comme la solution à l'injustice faite aux femmes. Alors qu'est-ce que le texte ci-dessous apporte de nouveau? Les femmes regroupées dans des mouvements (Femmes et ministères, L'autre Parole) ont décidé fin octobre 2006 lors d'un colloque sur le thème « L'accès des femmes aux ministères ordonnés» organisé par le Centre Justice et Foi de la Revue Relations de ne plus se taire et de prendre la parole pour contester la vision restrictive de la hiérarchie de notre Église. Ce colloque a voulu relancer le débat sur cet enjeu fondamental et à cet effet a réuni des théologiennes exégètes, enseignantes, prêtre de l'Église anglicane, pasteur de l'Église unie et une théologienne, Pauline Jacob, qui récemment défendait sa thèse de doctorat sur le thème « Des femmes appelées à l'ordination dans l'Église du Québec ». Ces femmes ont parlé avec autorité c'est-à-dire avec compétence de la situation des femmes et des ministères ordonnés. À tous et toutes les intéressé(e)s je vous renvoie au site de www.culture-et-foi.com pour la lecture de ces exposés. Comment pouvons-nous nous inclure dans ce mouvement d'accès des femmes aux ministères ordonnés? La communauté Ste-Bernadette s'est impliquée en organisant un mini-colloque tenu le 29 avril avec Pauline Jacob comme invitée afin de nous entretenir et échanger avec nous sur le contenu de sa thèse de doctorat.

Des femmes appelées à la prêtrise ou au diaconat

La thèse de doctorat de Pauline Jacob présente « le discernement vocationnel de femmes, membres de l'Église catholique du Québec, qui croient que Dieu/e les appelle à devenir prêtres ou diacres. Elle part du témoignage de 15 femmes, âgées de 32 à 69 ans, issues de 6 diocèses différents. Des membres de leurs communautés chrétiennes, des collègues de travail, des amies et amis constituent le groupe des 73 témoins de leur engagement ecclésial. » Voilà pour l'œuvre de base de Pauline Jacob. Pour vous présenter sa démarche je vais puiser abondamment dans son texte de conférence donnée lors du colloque « L'accès des femmes aux ministères ordonnés: une question non réglée» tenu les 27 et 28 octobre 2006 à la Maison Bellarmin (les jésuites) à Montréal et organisé par le Centre justice et foi en partenariat avec le Centre St-Pierre. Voilà beaucoup de monde préoccupé par "interdit de l'accès des femmes aux ministères ordonnés et qui veulent dialoguer sur le sujet. Il faut se situer

dans le contexte de cette Église, incarnée dans un Québec de militance féministe, dans une période de l'histoire marquée par les avancées du féminisme, qui évolue dans un contexte socioecclésial où des femmes d'autres Églises sont devenues prêtres ou diacres, où certaines catholiques se sont fait ordonner prêtres ou diacres malgré l'interdiction canonique romaine. Cette recherche fait la démonstration que les modes de discernement vocationnels expérimentés par les femmes qui se disent appelées à l'un ou l'autre des ministères ordonnés se situent non seulement en lien avec la mouvance même de la grande Tradition chrétienne telle qu'elle est appelée à revivre aujourd'hui, mais à l'intérieur même de cette Tradition.

La conviction de Pauline Jacob concernant la vocation des femmes aux ministères ordonnés ne fait aucun doute: « Des femmes appelées à la prêtrise ou au diaconat, il en existe bel et bien, dans l'Église catholique du Québec. Je l'ai vérifié et j'en suis maintenant profondément convaincue. Même si elles ne se sont jamais manifestées de façon flamboyante comme l'ont fait d'autres femmes ailleurs dans le monde, elles sont à l'œuvre dans les paroisses, les diocèses, les hôpitaux, les écoles, bref, sur tous les terrains ecclésiaux et cela, sans avoir la reconnaissance officielle des ministres ordonnés.» Notre auteure théologienne a voulu, par sa recherche doctorale, authentifier théologiquement l'appel qu'elles disent ressentir face à la prêtrise ou au diaconat, et s'est intéressée à connaître de l'intérieur ce qui les amenait à croire à leur possible vocation. Cette démarche de Pauline Jacob s'est poursuivie par l'analyse des témoignages de ces femmes selon cinq aspects qui se retrouvent au cœur du discernement préalable à l'acceptation des ministres ordonnés: l'appel intérieur, le sens du service, les qualités humaines attendues de ministres ordonnés, les traits spécifiques de ces ministères et la confirmation de la communauté. En ce qui concerne le sens du service, avec lequel on nous a tellement rabattu les oreilles et qui se trouve justement au cœur de l'engagement presbytéral ou diaconal, on le retrouve tout bonnement au cœur de la vie de ces femmes. Les femmes de cette recherche se sentent également interpellées par la voix de leur communauté qui leur envoie l'image qu'elle ferait un bon prêtre ou un bon diacre. Pour prendre connaissance de ces témoignages vous devrez aller soit au texte de la conférence de Pauline Jacob (www.femmes-ministeres.org) soit au volume qui sera publié d'ici quelques mois.

La thèse de Pauline Jacob veut aussi mettre un terme à un discours patriarcal sur les motivations des femmes à vouloir accéder à la prêtrise ou au diaconat: « Ces femmes croient en leur vocation, non par soif de pouvoir, non parce qu'elles ont des problèmes d'identité psychosexuelle comme on a pu l'entendre dans certains discours, mais bien plutôt parce qu'elles ont discerné un appel à marcher sur cette route. » Ces femmes, ajoutent l'auteure, non seulement perçoivent un appel à travers leur prière, leur engagement et les interpellations de leurs proches, non seulement les membres de leur communauté confirment leur possible vocation mais ces femmes répondent abondamment aux critères exigés idéalement d'un candidat à la prêtrise ou au diaconat. Elle n'hésite aucunement à affirmer, après analyse, « qu'elles seraient acceptées au grand séminaire si elles étaient des hommes. » La théologie traditionnelle a épousé le modèle patriarcal, c'est évident. C'est pourquoi Pauline Jacob croit que seule une approche différente en Église pourra résoudre ce problème de l'accès des femmes aux ministères ordonnés. Il faudrait, dit-elle,

Bulletin No 4 – Mai-juin 2007

une théologie qui serait à l'écoute des femmes et partirait de la vie, de l'expérience pour tenter d'y lire le passage de Dieu/e car ce Dieu Père de la théologie patriarcale est aussi Mère. Une telle ouverture à l'expérience des femmes inciterait à faire Église autrement. Les femmes rencontrées par Pauline Jacob lors de sa recherche, privilégient un modèle organisationnel différent de celui en cours actuellement, soit un modèle circulaire, convivial, non hiérarchique, avec une priorité accordée aux relations humaines.

Voici le texte, d'une de ces femmes, rapporté par l'auteure à la fin de sa conférence :

Dieu n'appelle pas un « sexe », il appelle une « personne », la personne quelle que soit sa race, sa couleur, son identité et son sexe. L'Esprit Saint est Celui qui ne peut être contesté par aucune Église quel que soit son gouvernement. Pourquoi l'Esprit Saint n'appellerait-il pas des femmes? Intérieurement, je sens cet appel et personne ne pourra m'enlever ce sentiment intérieur, cet intouchable.

Et vous, si vous tentez de faire taire ces femmes, les pierres elles-mêmes crieront... (Allusion à Luc 19,40: « Je vous le dis, si eux se taisent, ce sont les pierres qui hurleront » (La Bible, Bayard, 2001)

Je pense que le temps du silence est révolu et que nous devons proclamer haut et fort que nous croyons à l'appel des femmes aux ministères ordonnés dans notre Église comme nos sœurs et frères des autres confessions chrétiennes autrement les pierres hurleront et proclameront cet appel de l'Esprit Saint.

Section 4 : **Varia**

1. Pourquoi je suis du Forum André-Naud

- a. Pourquoi j'ai à cœur l'aventure du Forum André-Naud et que je veux mettre du mien ?
- b. Pourquoi appartenir au Forum André-Naud

2. Le Forum André-Naud : présentation dans la revue diocésaine de Saint-Jérôme

3. Vatican II : Invitation à faire mémoire

4. Deux présentations de l'Église du Québec

- a. Le message de la conférence des religieux, religieuses du Canada aux Évêques du Canada. C.R.C.
- b. AEQ - Bâtir l'Église de Dieu qui est au Québec

5. Lettre ouverte à mon frère Benoît XVI

1. Pourquoi je suis du Forum André-Naud

- a. Pourquoi j'ai à cœur l'aventure du Forum André-Naud et que je veux mettre du mien ?

Le 25 avril dernier nous avons fait parvenir aux membres et aux sympathisants la note suivante les invitant à s'exprimer spontanément sur la question posée. Pour le moment nous avons reçu une réponse, celle que vous trouvez à la page suivante. La question reste posée.

Pour la publication d'octobre, nous accueillons les contributions jusqu'à la fin de septembre.

Aux membres et sympathisants.

Notre pratique actuelle du Forum André-Naud démontre que nous priorisons pour le moment la consolidation des équipes (diocésaines) là où elles sont déjà structurées. Ces équipes se réunissent sur un plan local, sont représentées à l'équipe nationale et (sans faire campagne publique de

recrutement), ont le souci d'approcher des personnes déjà connues. Nous sommes d'avis, à l'équipe nationale, que la vitalité de l'association ou du mouvement viendra de là.

Oui mais... en réalité cette vitalité recherchée vient de plus loin. Elle surgit de chaque membre ou sympathisant qui a une raison de voir le Forum exister, et le désir de contribuer à sa vie. Une raison, un intérêt, un motif, une attente, un espoir, un malaise, une déception, une libération... tous ces mots et bien d'autres peuvent sans doute servir à celles ou ceux qui voudront répondre à la question. « pourquoi j'ai à cœur l'aventure du Forum André-Naud ... pourquoi je suis disposé(e) à y mettre du mien? »

Dans les deux prochaines publications (juin et octobre) nous espérons faire une place généreuse à toutes les personnes, sympathisantes ou membres, qui auront accepté de réagir à la question. Nous ne demandons pas un article. Plutôt quelques phrases rédigées avec spontanéité après dix minutes de réflexion, seul ou avec d'autres. Nous souhaitons un grand nombre de réponses. De là jaillirait sans doute une lumière agréable et utile.

Claude Lefebvre

b. Pourquoi appartenir au Forum André Naud?

Voici ma réponse:

L'Église étant le reflet de ses membres, il revient à chaque croyant de collaborer pour garder la mémoire de Celui qui est venu annoncer le Royaume.

Parce que je crois en cette Église qui est mienne, qui est la nôtre; parce que je trouve important que Chaque baptisé puisse participer à l'évolution de celle-ci par la prise de parole, j'y suis. Ce « nous », qu'est l'Église est constitué de maintes «je », et c'est pourquoi ma mince contribution est fondée.

Le Forum André Naud est un instrument qui permet de prendre part à la création dans la mission, et d'exercer le privilège d'être chrétiens responsables.

Je ressens un souffle d'Esprit dans ce groupe que je connais, jusqu'à présent, très peu, mais qui témoigne d'un souci de mon expérience de baptisée, d'engagée en Église et de tout ce que je suis et de celle de tants d'autres.

J'ai confiance en ce groupe d'hommes et de femmes qui a à cœur, à la manière de Jésus, les plus petits et le bien commun.

Ce forum est un lieu de discernement, et Dieu sait que nous en avons besoin! C'est l'Église qui prend le temps de réfléchir et de chercher des alternatives à des positions magistrales d'exclusion; c'est un terreau vivant qui interpelle et qui questionne, qui cherche à découvrir et à appliquer justement la vérité de l'Évangile. Cela me rejoint!

Le Forum André Naud est une voix de plus pour les sans-paroles, les marginalisés.

C'est en empruntant l'expression d'un théologien professeur que j'admire, que je qualifierais les initiatives du FAN de ceci:

«Dieu veut ce qui est bon pour le monde»; et moi aussi!

Ginette Gagnon

2. Le Forum André-Naud : présentation dans la revue diocésaine de St-Jérôme

Texte rédigé par un membre, pour la revue diocésaine.

Le Forum André-Naud

C'est le 15 novembre 2006 qu'avait lieu, au Cap de la Madeleine, la fondation du Forum André-Naud. Le but premier de ce groupe est de promouvoir la liberté de pensée et d'expression dans l'Église. Parmi les sources d'inspiration fondamentale de ce regroupement, on retrouve les apports significatifs du concile Vatican II et les travaux du théologien québécois André Naud sur la liberté dans la foi et sur le respect de l'intelligence des croyants et des croyantes.

En 1996, André Naud écrivait: « Faut-il quitter l'Église ou même simplement se permettre de la mépriser parce qu'elle a de la misère à bien dire et à bien vivre cette liberté ? Des erreurs ont infesté l'histoire de l'Église et d'autres ternissent encore ses enseignements. Qui pourrait trouver déraisonnable de s'en étonner? On ne peut demander à l'Église de posséder toute la vérité et rien que la vérité »; il suffit de pouvoir la remercier d'avoir soigneusement conservé quelques irremplaçables parcelles des Paroles de vie éternelle... »

Il est vrai que ce n'est pas facile d'apporter une voix dissidente au sein de notre Église mais cela ne veut pas dire que nous devons la quitter ou la mépriser. Une autre attitude est possible: croire, espérer et se lever debout. Des membres actifs de l'Église ont choisi plutôt cette deuxième attitude parce qu'ils croient fermement que l'Église est le lieu de leur croissance spirituelle et de leur cheminement dans la foi.

Le Forum André-Naud est donc formé de réseaux régionaux d'agents de pastorale, hommes et femmes, clercs et laïcs qui désirent promouvoir la liberté de pensée et d'expression, au sein de l'Église du Québec. Dans le diocèse de Saint-Jérôme, plus d'une douzaine de personnes y sont engagées.

Les membres du Forum tenteront de favoriser la réflexion et la recherche théologique, de se solidariser, de s'habiller à une pensée et à une prise de parole libres. Ils souhaitent ainsi être attentifs à l'Esprit et soutenir les évêques dans leur recherche de vérité et dans leur désir d'offrir un message d'évangile qui rejoint le peuple de Dieu. Ensemble, dans le respect, la sérénité et la confiance, ils veulent chercher, débattre, se permettre d'être critiques, réfuter, risquer des pensées, accepter de recommencer. Ensemble ils veulent surtout continuer de croire en cette Église qu'ils aiment et donner une voix et une liberté à tous les enfants de Dieu. Ensemble, ils veulent susciter une espérance pour eux mais aussi au sein de la population. Ensemble ils veulent tenter de faire émerger à nouveau, la pertinence du message chrétien et la crédibilité de leur Église dans le monde d'ici.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Denis Normandeau (450)623-9282, Michel Forget prêtre, (450)621-5521

3. VATICAN II, Invitation à faire mémoire

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVOCATION DE VATICAN II

Quand Jean XXIII a, le 25 janvier '59, annoncé à Rome sa décision de convoquer un concile, son geste prophétique eut l'effet d'un coup de tonnerre et la diffusion de la nouvelle a suscité des espoirs immenses. Ce pape âgé, dit de transition, avait l'audace de réunir 2 500 évêques pour un concile, ce qui ne s'était pas vu depuis 100 ans, avec deux objectifs: l'avancement de l'unité des chrétiens et le renouveau de l'Église pour un meilleur service du monde. Comment commémorer cet événement?

Quatre Canadiens ayant participé à Vatican II ont étudié différentes façons de célébrer cet anniversaire. Ce sont les évêques à la retraite Paul-Émile Charbonneau (pecharbo22@caramail.com) de Gatineau, et Remi De Roo (rjdr@islandnet.com) de Victoria, ainsi " que deux journalistes: Réjean Plamondon (rplamondon@videotron.ca) et Bernard Daly (maebern@sympatico.ca) qui ont couvert le Concile pour les journaux de langue française et anglaise.

Ils invitent les membres du peuple de" Dieu à fêter cet anniversaire en 2009. Des célébrations liturgiques d'action de grâce rappelleront les objectifs du Concile. Des événements interconfessionnels souligneront que le Concile a été annoncé à la fin de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens. Des gestes de solidarité en faveur des pauvres et des projets de protection de l'environnement montreront la portée du Concile pour le monde.

" Aidez notre groupe (voir les adresses ci-haut). Proposez vos idées à votre pasteur, à votre conseil de paroisse ou à votre évêque. Ce sera votre façon de témoigner de votre foi et de votre espérance

Réjean Plamondon
PRIONS EN ÉGLISE 1 JANVIER 2007

4. Deux présentations de l'Église du Québec

Rappel de deux documents récents sur la société et l'Église de chez-nous, faits par des observateurs engagés sans réserve...

Chacun de nous s'est-il approprié ces documents?
Ces documents ont-ils donné lieu à des échanges dans votre milieu?

Y a-t-il un ou une volontaire qui accepterait de regarder en parallèle ces deux analyses (de structure très différente) et de mettre en lumière les convergences comme les divergences s'il y a lieu?

a. Le message de la conférence des religieux, religieuses du Canada aux Évêques du Canada. C.R.C.

Savez-vous que Novalis publiera cet automne un travail réalisé par Alain Ambeault c.s.v. sur l'événement qu'a constitué le message de la C.R.C. à nos Évêques en prévision de leur visite ad lumina? Le titre de l'ouvrage n'est pas encore connu.

b. ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

Bâtir l'Église de Dieu qui est au Québec

La visite ad limina des évêques du Québec

Fides

5. Lettre ouverte à mon frère Benoît XVI

(Une lettre qui a circulé et qui mérite de circuler encore ...

La plupart de nos lecteurs l'ont déjà reçu par courriel, peut-être. Mais cela vaut la peine de stabiliser ce témoignage dans notre brochure. On pourra y retourner plus facilement peut-être»)

Je t'adresse cette lettre parce que j'ai besoin de communiquer avec le pasteur de l'Église catholique et qu'il n'existe aucun canal de communication pour te rejoindre. Je m'adresse à toi comme à un frère dans la foi et dans le sacerdoce, puisque nous avons reçu en commun la mission d'annoncer l'Évangile de Jésus à toutes les nations.

Je suis prêtre missionnaire québécois depuis 45 ans; je me suis engagé avec enthousiasme au service du Seigneur à l'ouverture du Concile œcuménique de Vatican II. J'ai été amené à un travail de proximité dans des milieux particulièrement pauvres: dans le quartier Bolosse à Port-au-Prince sous François Duvalier, puis parmi les Quichuas en Équateur et enfin dans un quartier ouvrier de Santiago au Chili durant la dictature de Pinochet

À la lecture de l'Évangile de Jésus durant mes études secondaires, et j'ai été impressionné par la foule des pauvres et des éclopés de la vie dont s'entourait Jésus, alors que les nombreux prêtres qui nous accompagnaient dans ce collège catholique ne nous parlaient que de morale sexuelle. J'avais 15 ans.

La théologie de la libération, un mélange erroné de foi et politique?

Dans l'avion qui t'amenait au Brésil, tu as une fois de plus condamné la théologie de la libération comme un faux millénarisme et un mélange erroné entre Église et politique. J'ai été profondément choqué et blessé par tes paroles. J'avais déjà lu et relu les deux instructions que l'ex-cardinal Ratzinger avait publiées sur le sujet. On y décrit un épouvantail qui ne représente en rien mon

vécu et mes convictions. Je n'ai pas eu besoin de lire Karl Marx pour découvrir l'option pour les pauvres. La Théologie de la libération, ce n'est pas une doctrine, une théorie; c'est une manière de vivre l'Évangile dans la proximité et la solidarité avec les personnes exclues, appauvries.

Il est indécent de condamner ainsi publiquement des croyants qui ont consacré leur vie - et nous sommes des dizaines de milliers de laïcs, de religieuses, religieux, prêtres venus de partout à avoir suivi le même chemin. Être disciple de Jésus, c'est l'imiter, le suivre, agir comme il a agi. Je ne comprends pas cet acharnement et ce harcèlement à notre égard. Juste avant ton voyage au Brésil, tu as réduit au silence et congédié de l'enseignement catholique le père Jon Sobrino, théologien engagé et dévoué, compagnon des Jésuites martyrs du Salvador et de Monseigneur Romero. Cet homme de 70 ans a servi avec courage et humilité l'Église d'Amérique latine par son enseignement. Est-ce une hérésie de présenter Jésus comme un homme et d'en tirer les conséquences?

J'ai vécu la dictature de Pinochet au Chili dans une Église vaillamment guidée par un pasteur exceptionnel, le Cardinal Raul Silva Henríquez. Sous sa gouverne, nous avons accompagné un peuple épouvanté, terrorisé par des militaires fascistes catholiques qui prétendaient défendre la civilisation chrétienne occidentale en torturant, en séquestrant, en faisant disparaître et en assassinant. J'ai vécu ces années dans un quartier populaire particulièrement touché par la répression, la Bandera. Oui, j'ai caché des gens, oui j'en ai aidé à fuir le pays, oui j'ai aidé les gens à sauver leur peau, oui j'ai participé à des grèves de la faim. J'ai aussi consacré ces années à lire la bible avec les gens des quartiers populaires: des centaines de personnes ont découvert la Parole de Dieu et cela leur a permis de faire face à l'oppression avec foi et courage, convaincu que Dieu les accompagnait. J'ai organisé des soupes populaires et des ateliers artisanaux pour permettre à des ex-prisonniers politiques de retrouver leur place dans la société. J'ai recueilli les corps assassinés à la morgue et je leur ai donné une sépulture digne d'êtres humains. J'ai promu et défendu les droits de la personne au risque de mon intégrité physique et de ma vie. Oui, la plupart des victimes de la dictature étaient des marxistes et nous nous sommes faits proches parce qu'ils et elles étaient nos semblables. Et nous avons chanté et espéré ensemble la fin de cette ignominie. Nous avons rêvé ensemble de liberté?

Qu'aurais-tu fait à ma place? Pour lequel de ces péchés veux-tu me condamner, mon frère Benoît? Qu'est-ce qui t'indispose tellement dans cette pratique? Est-ce si loin de ce que Jésus aurait fait dans les mêmes circonstances? Comment penses-tu que je me sente lorsque j'entends tes condamnations répétées? J'arrive comme toi à la fin de mon service ministériel et je m'attendrais à être traité avec plus de respect et d'affection de la part d'un pasteur. Mais tu me dis: « Tu n'as rien compris à l'Évangile. Tout cela c'est du marxisme! Tu es un naïf. » N'y a-t-il pas là beaucoup d'arrogance?

Je rentre du Chili où j'ai revu mes amis du quartier après 25 ans; ils étaient 70 à m'accueillir en janvier. Ils m'ont accueilli fraternellement en me disant: « Tu as vécu avec nous, comme nous, tu nous as accompagnés durant les pires années de notre histoire. Tu as été solidaire et tu nous as aimés. C'est pourquoi nous t'aimons tant! Et ces mêmes travailleurs et travailleuse me disaient: nous

Bulletin No 4 – Mai-juin 2007

avons été abandonnés par notre Église. Les prêtres sont retournés dans leurs temples; ils ne partagent plus avec nous, ne vivent plus parmi nous.

Au Brésil, c'est la même réalité: durant 25 ans, on a remplacé un épiscopat engagé auprès des paysans sans terres, des pauvres dans les favelas des grandes villes par des évêques conservateurs qui ont combattu et rejeté les milliers de communautés de base, où la foi se vivait au ras de la vie concrète. Tout cela a provoqué un vide immense que les Églises évangéliques et pentecôtistes ont comblé: elles sont restées au milieu du peuple et c'est par centaine de milliers que les catholiques passent à ces communautés.

Cher Benoît, je te supplie de changer ton regard. Tu n'as pas l'exclusivité du Souffle divin; toute la communauté ecclésiale est animée par l'Esprit de Jésus. Je t'en prie, remise tes condamnations; tu seras jugé bientôt par le Seul autorisé à nous classer à droite ou à gauche, et tu sais autant que moi que c'est sur l'amour que notre jugement aura lieu.

Fraternellement,

Claude Lacaille, p.m.é. Trois-Rivières

Les contributions financières

- Les membres contribuent :

Par un montant de 50.00\$ pour la première année et de 25.00\$ (ou plus si désiré) pour les années subséquentes;

Cette contribution vaut pour la période qui inclut une assemblée générale annuelle jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) suivante. (Les membres inscrits après le 15 novembre 2006 ne devront payer une nouvelle contribution que la veille de l'AGA de 2008.

Par l'expression « la veille » on peut entendre les mois de septembre et octobre.

La contribution financière ne doit pas être un obstacle au membership. Les personnes qui donnent un excédent se trouvent à couvrir le manque à gagner si certains donnent moins.

- Les sympathisants :

Il leur est demandé une contribution financière de 50.00\$ par année. Leur appui moral et financier vaut, comme pour les membres pour la période qui inclut une AGA jusqu'à la veille de l'AGA suivante.

- Un abonné :

L'abonnement à la brochure du Forum est l'achat d'un produit. Le coût est de 25.00\$ pour les publications d'une année.- à partir de la date de l'abonnement (ce qui représentera 4 ou 5 publications)

Forum André-Naud

Courriel : forum.andre.naud@svmpatico.ca

Secrétariat actuel: 6500 St-Vallier, Montréal, Québec, H2S 2P7, Tél: (514)271-6670